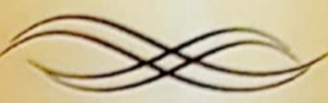
شرح القواعد الأربع

Explication des Quatre Règles



Shaykh ᶜAbd Al ᶜAzîz
Ibn ᶜAbd Allah Ar-Râjihî



Al Bayyinah



Préface de l'équipe de traduction

الحَمْدُ لِلَّهِ رَبِّ العالَمِينَ، وَالصَّلاةُ وَالسَّلامُ عَلى أَشْرَفِ الأَنْبِياءِ وَالمُرْسَلِينَ، نَبِيِّنا مُحَمَّدٍ وَعَلى آلِهِ وَصَحْبِهِ أَجْمَعِينَ. أَمَّا بَعْدُ:

Chers lecteurs, le domaine de la foi, de la croyance et du dogme étant le plus important, nous avons choisi d'y consacrer nos premières traductions. C'est donc avec grand plaisir que nous vous proposons l'explication faite par shaykh ᶜAbd Al ᶜAzîz Ar-Râjihî d'un court texte s'intitulant *Al Qawâᶜid Al Arbaᶜ* (Les quatre règles) écrit par shaykh Mohammed Ibn ᶜAbd Al Wahhâb ﷺ.

Nous remercions Allah qui nous a permis de mener à bien ce projet et Lui demandons de le compter parmi nos bonnes actions.

Brève biographie de l'auteur de l'épître :

Il s'appelle Mohammed Ibn ᶜAbd Al Wahhâb Ibn Souleymân Ibn ᶜAlî At-Tamîmî.

Il est né en 1115 de l'Hégire à cOuyaynah, dans la région centrale d'Arabie Saoudite nommée *Nejd*. Il fut un grand savant et un réformateur qui combattit avec ferveur toutes sortes de polythéisme et d'idolâtrie répandues à son époque. Par la grâce d'Allah, le shaykh reçût l'appui et le soutien militaire du prince Mohammed Ibn Soucoûd, ce qui permit de voir le monothéisme pur régner à travers les différentes contrées du pays. Il est mort en 1206 de l'Hégire, qu'Allah lui fasse miséricorde.

Brève biographie de l'auteur du commentaire :

Il s'appelle cAbd Al cAzîz Ibn cAbd Allah Ibn cAbd Ar-Raḥmân Ar-Râjiḥî. Il est né en 1360 de l'Hégire à *Al Boukayriyyah*, dans la région d'Al Qaṣîm. Il a grandi au sein d'une famille très religieuse et a appris le Coran très jeune. Il resta à *Al Boukariyyah* pendant toute sa scolarité, jusqu'à ce qu'il se rendit dans la ville de Riyad pour intégrer la faculté des Sciences Religieuses *(Sharîcah)* au sein de l'université islamique Mohammed Ibn Soucoûd. Suite à cela, il devint professeur à la faculté des Fondements de la Religion *(Ouṣoûl Ad-Dîn)* section Dogme et Ecoles Contemporaines *(Al cAqîdah Wa Al Madhâhib Al Moucâṣirah)*, dans laquelle il enseigne toujours aujourd'hui.

Shaykh Ar-Râjiḥî étudia auprès de nombreux savants d'Al Boukayriyyah ainsi qu'auprès des plus grands savants de Riyad, parmi les plus connus :

- Shaykh Mohammed Ibn Ibrahim, qu'Allah lui fasse miséricorde, qui fut le grand Mufti du Royaume d'Arabie Saoudite de son époque.
- Shaykh cAbd Al cAziz Ibn Bâz, qu'Allah lui fasse miséricorde, avec qui il resta une vingtaine d'années. Il fut donc très marqué par Shaykh Ibn Bâz, au point que ceux qui connurent les deux disent : « Celui qui a manqué Shaykh Ibn Bâz, qu'il aille voir Shaykh Ar-Râjiḥî ».
- Shaykh cAbd Allah Ibn Ḥoumayd, qu'Allah lui fasse miséricorde, qui fut le président du conseil supérieur à la magistrature.

Les quatre règles

الْقَوَاعِدُ الْأَرْبَعَ

بسم الله الرحمن الرحيم

C'est auprès de Lui que nous recherchons assistance. Je demande à Allah Le Généreux, Maître du trône immense, qu'Il t'assiste ici-bas ainsi que dans l'au-delà, qu'Il te bénisse où que tu sois, et qu'Il fasse de toi quelqu'un de reconnaissant lorsqu'il reçoit, de patient lorsqu'il est touché par une épreuve, et qui demande pardon lorsqu'il commet un péché. Ces trois choses sont les signes de la réussite.

Sache – qu'Allah te dirige vers Son obéissance – qu'*Al Ḥanîfiyyah*, le dogme d'Ibrahim, est le fait que tu adores Allah en ne vouant ton culte qu'à Lui. Et c'est cela qu'Allah a ordonné à toute l'humanité, et Il l'a créée dans ce but, comme Il nous l'informe dans Sa parole suivante (dans le sens en français) : ❴ ***Je n'ai créé les djinns et les hommes que pour qu'ils M'adorent.*** ❵ (Qui éparpillent : 56)

بسم الله الرحمن الرحيم

وبِهِ نَسْتَعِينُ. أَسْأَلُ اللهَ الكَرِيمَ، رَبَّ العَرْشِ العَظِيمِ أَنْ يَتَوَلَّاكَ فِي الدُّنْيَا والآخِرَةِ، وأَنْ يَجْعَلَكَ مُبَارَكًا أَيْنَمَا كُنْتَ، وأَنْ يَجْعَلَكَ مِمَّنْ إِذَا أُعْطِيَ شَكَرَ وإِذَا ابْتُلِيَ صَبَرَ وإِذَا أَذْنَبَ اسْتَغْفَرَ. فَإِنَّ هَؤُلَاءِ الثَّلَاثَ عُنْوَانُ السَّعَادَةِ.

اِعْلَمْ أَرْشَدَكَ اللهُ لِطَاعَتِهِ أَنَّ الحَنِيفِيَّةَ مِلَّةَ إِبْرَاهِيمَ أَنْ تَعْبُدَ اللهَ وَحْدَهُ مُخْلِصاً لَهُ الدِّينَ، وبِذَلِكَ أَمَرَ اللهُ جَلَّ وَعلا جَمِيعَ النَّاسِ، وخَلَقَهُمْ لَهَا كَمَا قَالَ تَعَالَى: ﴿ وَمَا خَلَقْتُ ٱلْجِنَّ وَٱلْإِنسَ إِلَّا لِيَعْبُدُونِ ﴿٥٦﴾ ﴾ (الذَّاريات: ٥٦)

Après avoir compris qu'Allah t'a créé pour L'adorer, sache que l'adoration ne sera considérée comme telle qu'avec le monothéisme pur (*At-Tawḥîd*), tout comme la prière n'est considérée comme telle qu'avec la purification rituelle. Donc si l'association entache le monothéisme pur, elle rendra l'adoration vaine, tout comme lorsque la souillure annule la pureté rituelle.

Comme Allah a dit (dans le sens en français) : ❬ ***Il n'appartient pas aux associateurs de peupler les mosquées d'Allah, vu qu'ils témoignent contre eux-mêmes de leur mécréance. Voilà ceux dont les œuvres sont vaines ; et dans le Feu ils demeureront éternellement.*** ❭ (Le repentir : 17)

En prenant conscience que lorsque l'association (*Ash-Shirk*) se mélange à l'adoration elle la corrompt, annule les œuvres et fera entrer éternellement au feu celui qui la commet, alors tu comprendras que la chose la plus importante pour toi réside dans son apprentissage, en espérant qu'Allah te préserve de tomber dans ce piège qui est l'association à Allah. Et cela s'accomplira par l'étude de quatre règles qu'Allah a citées dans son livre.

فَإِذَا عَرَفْتَ أَنَّ اللهَ خَلَقَكَ لِعِبَادَتِهِ فَاعْلَمْ أَنَّ العِبَادَةَ لا تُسَمَّى عِبَادَةً إِلَّا مَعَ التَّوْحِيدِ، كَمَا أَنَّ الصَّلاةَ لا تُسَمَّى صَلاةً إِلَّا مَعَ الطَّهَارَةِ، فَإِذَا دَخَلَ الشِّرْكُ فَسَدَتْ، كَالحَدَثِ إِذَا دَخَلَ فِي الطَّهَارَةِ، كَما قالَ تَعَالى: ﴿ مَا كَانَ لِلْمُشْرِكِينَ أَن يَعْمُرُوا۟ مَسَٰجِدَ ٱللَّهِ شَٰهِدِينَ عَلَىٰٓ أَنفُسِهِم بِٱلْكُفْرِ ۚ أُو۟لَٰٓئِكَ حَبِطَتْ أَعْمَٰلُهُمْ وَفِى ٱلنَّارِ هُمْ خَٰلِدُونَ ﴿١٧﴾ ﴾ (التَّوْبَةُ: ١٧)

فَإِذَا عَرَفْتَ أَنَّ الشِّرْكَ إِذَا خَالَطَ العِبَادَةَ أَفْسَدَهَا وأَحْبَطَ العَمَلَ وصَارَ صَاحِبُهُ مِنَ الخَالِدِينَ فِي النَّارِ، عَرَفْتَ أَنَّ أَهَمَّ ما عَلَيْكَ مَعْرِفَةُ ذَلِكَ، لَعَلَّ اللهَ أَنْ يُخَلِّصَكَ مِنْ هَذِهِ الشَّبَكَةِ وهِيَ الشِّرْكُ بِاللهِ، وذَلِكَ بِمَعْرِفَةِ أَرْبَعِ قَوَاعِدَ ذَكَرَها اللهُ تَعالى فِي كِتَابِهِ.

La première règle :

Sache que les mécréants qui ont été combattus par le Prophète reconnaissaient qu'Allah était le Créateur, Celui qui pourvoit à la subsistance des créatures, qu'Il était Celui qui donne la vie et qui donne la mort, Celui qui peut nuire aux créatures tout comme Il peut leur être profitable, Celui qui administre toute chose. Malgré tout, cela n'a pas fait d'eux des musulmans, et la preuve est la parole d'Allah (dans le sens en français) : ❮ ***Dis : Qui vous attribue votre subsistance à partir du ciel et de la terre ? Qui détient l'ouïe et la vue ? Qui fait sortir le vivant du mort et fait sortir le mort du vivant ? Et qui administre tout ? Ils diront "Allah". Dis alors : Ne craignez-vous donc pas ?*** ❯ (Yoûnous : 31)

La deuxième règle :

Les mécréants disaient (à propos de ceux qu'ils adoraient en dehors d'Allah) : « Nous ne nous sommes dirigés vers eux et ne les avons invoqués que pour leur demander de nous rapprocher d'Allah et d'intercéder en notre faveur, et cela ne se produira qu'en leur demandant leur intercession et en nous rapprochant d'eux. »

القاعِدَةُ الأُولى:

أَنْ تَعْلَمَ أَنَّ الكُفَّارَ الَّذِينَ قَاتَلَهُمْ رَسُولُ اللهِ صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ كَانُوا مُقِرِّينَ أَنَّ اللهَ هُوَ الخَالِقُ الرَّازِقُ المُحْيِي المُمِيتُ النَّافِعُ الضَّارُّ، الَّذِي يُدَبِّرُ جَمِيعَ الأُمُورِ، وَمَا أَدْخَلَهُمْ ذَلِكَ فِي الإِسْلامِ، وَالدَّلِيلُ قَوْلُهُ تَعَالَى: ﴿ قُلْ مَن يَرْزُقُكُم مِّنَ ٱلسَّمَآءِ وَٱلْأَرْضِ أَمَّن يَمْلِكُ ٱلسَّمْعَ وَٱلْأَبْصَٰرَ وَمَن يُخْرِجُ ٱلْحَىَّ مِنَ ٱلْمَيِّتِ وَيُخْرِجُ ٱلْمَيِّتَ مِنَ ٱلْحَىِّ وَمَن يُدَبِّرُ ٱلْأَمْرَ ۚ فَسَيَقُولُونَ ٱللَّهُ ۚ فَقُلْ أَفَلَا تَتَّقُونَ ﴿٣١﴾ ﴾ (يونس: ٣١)

القاعِدَةُ الثَّانِيَةُ:

أَنَّهُمْ يَقُولُونَ: مَا تَوَجَّهْنَا إِلَيْهِمْ ودَعَوْنَاهُمْ إِلَّا لِطَلَبِ القُرْبَةِ والشَّفَاعَةِ، نُرِيْدُ مِنَ اللهِ لا مِنْهُمْ، لَكِنْ بِشَفَاعَتِهِمْ والتَّقَرُّبِ إِلَيْهِمْ.

Et la preuve qu'ils leur demandaient de les rapprocher d'Allah se trouve dans la parole du Très-Haut :

❨ ***Et ceux qui ont pris des protecteurs en dehors de Lui (disent) : "Nous ne les adorons que pour qu'ils nous rapprochent d'avantage d'Allah." En vérité Allah jugera sur ce en quoi ils divergeaient. Certes Allah ne guide pas celui qui est menteur et grand mécréant.*** ❩ (Les groupes : 3)

Et la preuve qu'ils leur demandaient l'intercession se trouve dans la parole du Très-Haut :

❨ ***Ils adorent en dehors d'Allah ce qui ne peut ni leur nuire ni leur profiter et disent : "Ceux-ci sont nos intercesseurs auprès d'Allah." Dis : "Informerez-vous Allah de ce qu'Il ne connaît pas dans les cieux et sur la terre ?" Pureté à Lui, Il est très élevé au-dessus de ce qu'ils Lui associent.*** ❩ (Yoûnous : 18)

Et l'intercession est de deux types : une intercession reniée, et une intercession confirmée.

ودَلِيلُ القُرْبَةِ قَوْلُهُ تَعَالَى:

﴿ وَٱلَّذِينَ ٱتَّخَذُواْ مِن دُونِهِۦٓ أَوۡلِيَآءَ مَا نَعۡبُدُهُمۡ إِلَّا لِيُقَرِّبُونَآ إِلَى ٱللَّهِ زُلۡفَىٰٓ إِنَّ ٱللَّهَ يَحۡكُمُ بَيۡنَهُمۡ فِي مَا هُمۡ فِيهِ يَخۡتَلِفُونَۗ إِنَّ ٱللَّهَ لَا يَهۡدِي مَنۡ هُوَ كَٰذِبٞ كَفَّارٞ ﴾ (الزُّمَرُ: ٣)

ودَلِيلُ الشَّفَاعَةِ قَوْلُهُ تَعَالَى:

﴿ وَيَعۡبُدُونَ مِن دُونِ ٱللَّهِ مَا لَا يَضُرُّهُمۡ وَلَا يَنفَعُهُمۡ وَيَقُولُونَ هَٰٓؤُلَآءِ شُفَعَٰٓؤُنَا عِندَ ٱللَّهِۚ قُلۡ أَتُنَبِّـُٔونَ ٱللَّهَ بِمَا لَا يَعۡلَمُ فِي ٱلسَّمَٰوَٰتِ وَلَا فِي ٱلۡأَرۡضِۚ سُبۡحَٰنَهُۥ وَتَعَٰلَىٰ عَمَّا يُشۡرِكُونَ ﴾ (يُونُس: ١٨)

والشَّفَاعَةُ شَفَاعَتَانِ: شَفَاعَةٌ مَنْفِيَّةٌ، وَشَفَاعَةٌ مُثْبَتَةٌ.

L'intercession reniée est celle qui est demandée à un autre qu'Allah concernant une chose qu'Allah seul peut accomplir.

Et la preuve de ce type d'intercession est la parole d'Allah :

﴿ Ô les croyants ! Dépensez de ce que Nous vous avons attribué, avant que vienne le jour où il n'y aura ni rançon ni amitié ni intercession. Et ce sont les mécréants qui sont les injustes. ﴾ (La vache : 254)

Et l'intercession confirmée est celle qui est demandée à Allah ; et l'intercesseur en sera honoré, et elle sera effectuée en faveur de celui dont Allah a agréé les paroles et actes après la permission d'Allah. Comme Allah Le Très-Haut a dit : ***﴿ Qui peut intercéder auprès de Lui sans Sa permission ? ﴾*** (La vache : 255)

La troisième règle :

Le Prophète ﷺ fut envoyé au milieu de gens dont les actes d'adoration étaient diversifiés. Certains adoraient le soleil et la lune, d'autres adoraient des hommes pieux, d'autres encore

فالشَّفَاعَةُ المَنْفِيَّةُ: مَا كَانَتْ تُطْلَبُ مِنْ غَيْرِ اللهِ فِيمَا لا يَقْدِرُ عَلَيهِ إلا اللهُ، وَالدَّلِيلُ قَوْلُهُ تَعَالَى:

﴿ يَـٰٓأَيُّهَا ٱلَّذِينَ ءَامَنُوٓاْ أَنفِقُواْ مِمَّا رَزَقْنَـٰكُم مِّن قَبْلِ أَن يَأْتِيَ يَوْمٌ لَّا بَيْعٌ فِيهِ وَلَا خُلَّةٌ وَلَا شَفَـٰعَةٌ ۗ وَٱلْكَـٰفِرُونَ هُمُ ٱلظَّـٰلِمُونَ ﴿٢٥٤﴾ ﴾ (البَقَرَةُ: ٢٥٤)

والشَّفَاعَةُ المُثْبَتَةُ: هِيَ الَّتِي تُطْلَبُ مِنْ اللهِ، والشَّافِعُ مُكَرَّمٌ بِالشَّفَاعَةِ، والمَشْفُوعُ لَهُ مَنْ رَضِيَ اللهُ قَوْلَهُ وعَمَلَهُ - بَعْدَ الإِذْنِ - كَمَا قَالَ تَعَالَى: ﴿ مَن ذَا ٱلَّذِى يَشْفَعُ عِندَهُۥٓ إِلَّا بِإِذْنِهِۦ ۚ ﴾ (البقرة: ٢٥٥)

القَاعِدَةُ الثَّالِثَةُ:

أَنَّ النَّبِيَّ صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وسَلَّمَ ظَهَرَ عَلَى نَاسٍ مُتَفَرِّقِينَ فِي عِبَادَاتِهِمْ، فَمِنْهُمْ مَنْ يَعْبُدُ الشَّمْسَ والقَمَرَ، ومِنْهُمْ مَنْ يَعْبُدُ الصَّالِحِينَ، ومِنْهُمْ مَنْ يَعْبُدُ

adoraient des anges, ou même des prophètes, et certains adoraient des arbres et des pierres. Et il les a combattus de la même manière sans faire de distinction entre eux.

Et la preuve (qu'il les a combattus sans distinction) est :

﴿ ***Et combattez-les jusqu'à ce qu'il ne subsiste plus de trouble et que la religion soit entièrement vouée à Allah.*** ﴾ (Le butin : 39)

La preuve en ce qui concerne le soleil et la lune est la parole d'Allah ﷻ :

﴿ ***Parmi ses signes, sont la nuit et le jour, le soleil et la lune. Ne vous prosternez ni devant le soleil ni devant la lune, mais prosternez-vous devant Allah qui les a créés, si c'est Lui que vous adorez.*** ﴾ (Les versets détaillés : 37)

La preuve concernant les hommes pieux est la parole d'Allah ﷻ :

﴿ ***Dis : Invoquez ceux que vous prétendez (être des divinités) en dehors de Lui. Ils ne possèdent ni le moyen de dissiper votre malheur ni le moyen de le détourner. Ceux qu'ils invoquent cherchent eux-mêmes, à qui***

المَلائِكَةَ، ومِنْهُمْ مَنْ يَعْبُدُ الأَنْبِيَاءَ، ومِنْهُمْ مَنْ يَعْبُدُ الأَشْجَارَ والأَحْجَارَ.

وقَاتَلَهُمْ رَسُولُ اللهِ صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وسَلَّمَ، ولا فَرْقَ بَيْنَهُمْ، والدَّلِيلُ قَوْلُهُ تَعَالَى:

﴿ وَقَٰتِلُوهُمْ حَتَّىٰ لَا تَكُونَ فِتْنَةٌ وَيَكُونَ ٱلدِّينُ كُلُّهُۥ لِلَّهِۚ فَإِنِ ٱنتَهَوْاْ فَإِنَّ ٱللَّهَ بِمَا يَعْمَلُونَ بَصِيرٌ ﴿٣٩﴾ ﴾ (الأنفال: ٣٩)

ودَلِيلُ الشَّمْسِ والقَمَرِ قَوْلُهُ تَعَالَى:

﴿ وَمِنْ ءَايَٰتِهِ ٱلَّيْلُ وَٱلنَّهَارُ وَٱلشَّمْسُ وَٱلْقَمَرُۚ لَا تَسْجُدُواْ لِلشَّمْسِ وَلَا لِلْقَمَرِ وَٱسْجُدُواْ لِلَّهِ ٱلَّذِى خَلَقَهُنَّ إِن كُنتُمْ إِيَّاهُ تَعْبُدُونَ ﴿٣٧﴾ ﴾ (فُصِّلَتْ: ٣٧)

ودَلِيلُ الصَّالِحِينَ قَوْلُهُ تَعَالَى: ﴿ قُلِ ٱدْعُواْ ٱلَّذِينَ زَعَمْتُم مِّن دُونِهِۦ فَلَا يَمْلِكُونَ كَشْفَ ٱلضُّرِّ عَنكُمْ وَلَا تَحْوِيلًا ﴿٥٦﴾ أُوْلَٰٓئِكَ ٱلَّذِينَ يَدْعُونَ يَبْتَغُونَ إِلَىٰ

mieux, le moyen de se rapprocher le plus de leur Seigneur. Ils espèrent Sa miséricorde et craignent Son châtiment. Le châtiment de ton Seigneur est vraiment redouté. ﴿ (Le voyage nocturne : 56-57)

La preuve au sujet des anges est la parole d'Allah ﷻ :

﴾ ***Et un jour Il les rassemblera tous. Puis il dira aux anges : "Est-ce vous que ces gens-là adoraient ?" Ils diront : "Gloire à Toi ! Tu es notre allié en dehors d'eux. Ils adoraient plutôt les djinns, en qui la plupart d'entre eux croyaient." Ce jour-là donc, vous n'aurez aucun moyen pour profiter ou nuire les uns aux autres, tandis que Nous dirons aux injustes : Goûtez au châtiment du feu que vous traitiez de mensonge.*** ﴿ (Saba' : 40-42)

La preuve concernant les prophètes est la parole d'Allah ﷻ :

﴾ ***Et lorsqu'Allah dira : Ô ᶜIssa fils de Meriem, est-ce toi qui as dit aux gens : Prenez-moi ainsi que ma mère pour deux divinités en dehors d'Allah ? Il dira : Gloire à Toi ! Il ne m'appartient pas de déclarer ce que je n'ai***

رَبِّهِمُ ٱلْوَسِيلَةَ أَيُّهُمْ أَقْرَبُ وَيَرْجُونَ رَحْمَتَهُۥ وَيَخَافُونَ عَذَابَهُۥٓ ۚ إِنَّ عَذَابَ رَبِّكَ كَانَ مَحْذُورًا ﴿٥٧﴾ ﴾ (الإِسْرَاءُ: ٥٦-٥٧)

وَدَلِيلُ المَلائِكَةِ قَوْلُهُ تَعَالَى:

﴿ وَيَوْمَ يَحْشُرُهُمْ جَمِيعًا ثُمَّ يَقُولُ لِلْمَلَٰٓئِكَةِ أَهَٰٓؤُلَآءِ إِيَّاكُمْ كَانُوا۟ يَعْبُدُونَ ﴿٤٠﴾ قَالُوا۟ سُبْحَٰنَكَ أَنتَ وَلِيُّنَا مِن دُونِهِم ۖ بَلْ كَانُوا۟ يَعْبُدُونَ ٱلْجِنَّ ۖ أَكْثَرُهُم بِهِم مُّؤْمِنُونَ ﴿٤١﴾ فَٱلْيَوْمَ لَا يَمْلِكُ بَعْضُكُمْ لِبَعْضٍ نَّفْعًا وَلَا ضَرًّا وَنَقُولُ لِلَّذِينَ ظَلَمُوا۟ ذُوقُوا۟ عَذَابَ ٱلنَّارِ ٱلَّتِى كُنتُم بِهَا تُكَذِّبُونَ ﴿٤٢﴾ ﴾ (سَبَأ: ٤٠-٤٢)

وَدَلِيلُ الأَنْبِيَاءِ قَوْلُهُ تَعَالَى:

﴿ وَإِذْ قَالَ ٱللَّهُ يَٰعِيسَى ٱبْنَ مَرْيَمَ ءَأَنتَ قُلْتَ لِلنَّاسِ ٱتَّخِذُونِى وَأُمِّىَ إِلَٰهَيْنِ مِن دُونِ ٱللَّهِ ۖ قَالَ سُبْحَٰنَكَ

pas le droit de dire. Si je l'avais dit, Tu l'aurais certainement su. Tu sais ce qu'il y a en moi et je ne sais pas ce qu'il y a en Toi. Tu es, en vérité, le grand connaisseur de tout ce qui est inconnu. Je ne leur ai dit que ce que tu m'avais commandé (c'est-à-dire) : Adorez Allah, mon Seigneur et votre Seigneur. Et je fus témoin contre eux aussi longtemps que je fus parmi eux. Puis quand tu m'as rappelé vers Toi, c'est Toi qui fus leur observateur attentif. Et Tu es témoin de toute chose. Si Tu les châties, ils sont Tes serviteurs. Et si Tu leur pardonnes, c'est Toi le Puissant, le Sage. ❯ (La table servie : 116-118)

La preuve à propos des arbres et des pierres est la parole d'Allah ﷻ :

❮ ***Avez-vous vu Al-Lât et Al ᶜOuzza, ainsi que Manât cette troisième autre*** ❯ (L'Etoile : 19-20)

Ainsi que le hadith d'Abou Wâqid Al-Laythî (رضي الله عنه) :

Nous sommes sortis avec le Prophète ﷺ pour la bataille de *Ḥounayn* alors que nous venions de quitter la mécréance depuis peu de temps. Les polythéistes s'étaient installés auprès d'un arbre

مَا يَكُونُ لِيٓ أَنْ أَقُولَ مَا لَيْسَ لِي بِحَقٍّۚ إِن كُنتُ
قُلْتُهُۥ فَقَدْ عَلِمْتَهُۥۚ تَعْلَمُ مَا فِي نَفْسِي وَلَآ أَعْلَمُ مَا فِي
نَفْسِكَۚ إِنَّكَ أَنتَ عَلَّٰمُ ٱلْغُيُوبِ ﴿١١٦﴾ مَا قُلْتُ لَهُمْ إِلَّا
مَآ أَمَرْتَنِي بِهِۦٓ أَنِ ٱعْبُدُواْ ٱللَّهَ رَبِّي وَرَبَّكُمْۚ وَكُنتُ
عَلَيْهِمْ شَهِيدًا مَّا دُمْتُ فِيهِمْۖ فَلَمَّا تَوَفَّيْتَنِي كُنتَ
أَنتَ ٱلرَّقِيبَ عَلَيْهِمْۚ وَأَنتَ عَلَىٰ كُلِّ شَيْءٍ شَهِيدٌ ﴿١١٧﴾
إِن تُعَذِّبْهُمْ فَإِنَّهُمْ عِبَادُكَۖ وَإِن تَغْفِرْ لَهُمْ فَإِنَّكَ أَنتَ
ٱلْعَزِيزُ ٱلْحَكِيمُ ﴿١١٨﴾ ❯ (المَائِدَة: ١١٦-١١٨)

وَدَلِيلُ الأَشْجَارِ وَالأَحْجَارِ قَوْلُهُ تَعَالَى: ❮ أَفَرَءَيْتُمُ
ٱللَّٰتَ وَٱلْعُزَّىٰ ﴿١٩﴾ وَمَنَوٰةَ ٱلثَّالِثَةَ ٱلْأُخْرَىٰٓ ﴿٢٠﴾ ❯
(النَّجْمُ: ١٩-٢٠)، وَحَدِيثُ أَبِي وَاقِدٍ اللَّيْثِيِّ رَضِيَ اللهُ
عَنْهُ، قَالَ: خَرَجْنَا مَعَ النَّبِيِّ صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ إِلَى
حُنَيْنٍ - وَنَحْنُ حُدَثَاءُ عَهْدٍ بِكُفْرٍ - وَلِلْمُشْرِكِينَ
سِدْرَةٌ يَعْكُفُونَ عِنْدَهَا

nommé "*Dhât Anwâṭ*" sur lequel ils accrochaient leurs armes.

Puis nous sommes passés près d'un arbre et avons dit :

« Ô Messager d'Allah ! Désigne-nous un arbre *"Dhât Anwâṭ"* de la même manière qu'ils ont *"Dhât Anwâṭ"*. » Alors le Prophète ﷺ s'est exclamé :

Allahou Akbar ! Ceux-ci sont les (mêmes) chemins !

Par Celui qui tient mon âme dans Sa main, vous avez dit la même parole que les enfants d'Israël ont prononcé à Moûssâ, lorsqu'ils lui dirent :

﴿ "Désigne-nous une divinité semblable à leurs dieux." Il (Moûssâ) dit : "Vous êtes certes des gens ignorants." Le culte, auquel ceux-là s'adonnent, est caduc ; et tout ce qu'ils font est nul et sans valeur. Il dit : Chercherai-je pour vous une autre divinité qu'Allah, alors que c'est Lui qui vous a préférés par rapport aux autres ? ﴾ (Al A[c]râf :138-140)

وَيَنُوطُونَ بِهَا أَسْلِحَتَهُمْ، يُقَالُ لَهَا ذَاتُ أَنْوَاطٍ، فَمَرَرْنَا بِسِدْرَةٍ، فَقُلْنَا:

يَا رَسُولَ اللهِ، اِجْعَلْ لَنَا ذَاتَ أَنْوَاطٍ كَمَا لَهُمْ ذَاتُ أَنْوَاطٍ.

فَقَالَ رَسُولُ اللهِ صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وسَلَّمَ: اللهُ أَكْبَرُ، إِنَّهَا السُّنَنُ! قُلْتُمْ وَالَّذِي نَفْسِي بِيَدِهِ كَمَا قَالَتْ بَنُو إِسْرَائِيلَ لِمُوسَى:

﴿ ٱجْعَل لَّنَآ إِلَٰهًا كَمَا لَهُمْ ءَالِهَةٌ قَالَ إِنَّكُمْ قَوْمٌ تَجْهَلُونَ ﴿١٣٨﴾ إِنَّ هَٰٓؤُلَآءِ مُتَبَّرٌ مَّا هُمْ فِيهِ وَبَٰطِلٌ مَّا كَانُوا۟ يَعْمَلُونَ ﴿١٣٩﴾ قَالَ أَغَيْرَ ٱللَّهِ أَبْغِيكُمْ إِلَٰهًا وَهُوَ فَضَّلَكُمْ عَلَى ٱلْعَٰلَمِينَ ﴿١٤٠﴾ ﴾ (الأعراف: ١٣٨-١٤٠)

La quatrième règle :

Les associateurs de notre époque sont dans un polythéisme plus intense que ceux d'avant, car ils (les anciens polythéistes) vouaient leur culte exclusivement à Allah lorsqu'ils étaient dans la difficulté et se remettaient à lui donner des associés lorsqu'ils se retrouvaient dans l'aisance ; alors que ceux de notre époque lui donnent des associés aussi bien lorsqu'ils sont dans la difficulté que lorsqu'ils sont dans l'aisance. Et la preuve est la parole d'Allah ﷻ :

﴿ Quand ils montent en bateau, ils invoquent Allah lui vouant exclusivement leur culte. Une fois qu'Il les a sauvés (des dangers de la mer en les ramenant) sur la terre ferme, voilà qu'ils (Lui) donnent des associés. Qu'ils nient donc ce que nous leur avons donné et jouissent des biens de ce monde ! Ils sauront bientôt. ﴾ (L'araignée : 65-66)

القَاعِدَةُ الرَّابِعَةُ:

أَنَّ مُشْرِكِي زَمَانِنَا أَعْظَمُ شِرْكاً مِنَ الأَوَّلِينَ، لِأَنَّ الأَوَّلِينَ يُخْلِصُونَ لِلَّهِ فِي الشِّدَّةِ ويُشْرِكُونَ فِي الرَّخَاءِ، ومُشْرِكُو زَمَانِنَا شِرْكُهُمْ دَائِمٌ فِي الرَّخَاءِ والشِّدَّةِ، والدَّلِيلُ قَوْلُهُ جَلَّ وعَلا:

﴿ فَإِذَا رَكِبُواْ فِي ٱلْفُلْكِ دَعَوُاْ ٱللَّهَ مُخْلِصِينَ لَهُ ٱلدِّينَ فَلَمَّا نَجَّىٰهُمْ إِلَى ٱلْبَرِّ إِذَا هُمْ يُشْرِكُونَ ﴿٦٥﴾ لِيَكْفُرُواْ بِمَآ ءَاتَيْنَٰهُمْ وَلِيَتَمَتَّعُواْ فَسَوْفَ يَعْلَمُونَ ﴿٦٦﴾ ﴾ (العَنْكَبُوت: ٦٥-٦٦)

Commentaires des quatre règles



Louanges à Allah, Seigneur des mondes, et que la paix et la bénédiction d'Allah soient sur notre Prophète Mohammed, sa famille, ses compagnons vertueux, ses femmes qui sont les mères des croyants, ainsi que tous ceux qui les auront suivis de manière correcte jusqu'au jour du jugement.

L'Imam, Shaykh Al Islam, Mohammed Ibn ᶜAbd Al Wahhâb ﷺ a dit :

Au nom d'Allah, Le Clément, Le Miséricordieux. C'est auprès de Lui que nous recherchons assistance. Je demande à Allah Le Généreux, Maître du trône immense, qu'Il t'assiste ici-bas ainsi que dans l'au-delà, qu'Il te bénisse où que tu sois, et qu'Il fasse de toi quelqu'un de reconnaissant lorsqu'il reçoit, de patient lorsqu'il est touché par une épreuve, et qui demande pardon lorsqu'il commet un péché. Ces trois choses sont les signes de la réussite.

Commentaires :

Ce texte – intitulé **«Les quatre règles»** de l'Imam Mohammed Ibn ᶜAbd Al Wahhâb – est d'une grande importance, bien qu'il soit court par son contenu.

Il tire son nom **«Les quatre règles»** du fait qu'il englobe quatre règles permettant de différencier entre les polythéistes et les musulmans ; quatre règles par lesquelles le musulman se distingue du mécréant et le polythéiste du monothéiste.

Shaykh Mohammed Ibn ᶜAbd Al Wahhâb ﷺ a dit :

Je demande à Allah Le Généreux, Maître du trône immense, qu'Il t'assiste ici-bas ainsi que dans l'au-delà, qu'Il te bénisse où que tu sois, et qu'Il fasse de toi quelqu'un de reconnaissant lorsqu'il reçoit, de patient lorsqu'il est touché par une épreuve, et qui demande pardon lorsqu'il commet un péché. Ces trois choses sont les signes de la réussite.

L'auteur ﷺ a débuté ce livre par une invocation, en implorant Allah par Sa seigneurie, par Ses attributs, par Son nom «Le Généreux» et par le fait qu'Il soit Le Maître de l'immense trône.

Il a invoqué Allah en ta faveur - toi qui veux apprendre la science religieuse - en Lui demandant qu'Il t'assiste ici-bas et dans l'au-delà et qu'Il te bénisse où que tu sois. Et cela fait partie de la sincérité de cet Imam ﷺ. Il t'enseigne et invoque Allah en ta faveur, en L'implorant par Son nom «Le Généreux» et par le fait qu'Il soit Le Maître de l'immense trône.

Qu'Il t'assiste ici-bas ainsi que dans l'au-delà :

Celui qu'Allah assiste ici-bas et dans l'au-delà connaîtra la réussite et ne sera jamais malheureux par la suite.

Qu'Il te bénisse où que tu sois :

Qu'Il te bénisse quelques soient les endroits où tu te trouves.

Et qu'Il fasse de toi quelqu'un de reconnaissant lorsqu'il reçoit, de patient lorsqu'il est touché par une épreuve, et qui demande pardon lorsqu'il commet un péché. Ces trois choses sont les signes de la réussite :

L'être humain se retrouve toujours dans l'une de ces trois situations.

1. Soit il se trouve dans une situation de bienfait et devra donc se montrer reconnaissant.
2. Soit il se trouve dans une situation d'épreuve et devra donc se montrer patient.
3. Soit il se trouve dans une situation de désobéissance et devra donc se repentir et implorer pardon.

Lorsque l'homme est touché par un bienfait, il doit se montrer reconnaissant en remerciant Allah ﷻ

par son cœur ; c'est-à-dire qu'il reconnaît que ce bienfait vient d'Allah ﷻ. Il Le remercie aussi par sa langue en Lui faisant Ses éloges et en attribuant ce bienfait à Allah ﷻ. Et il Le remercie également par ses actes en utilisant ce bienfait dans la satisfaction d'Allah. Donc lorsqu'un bienfait lui arrive, il se montre reconnaissant.

Lorsqu'une épreuve ou un évènement difficile le touche, il patiente.

C'est-à-dire qu'il se retient contre le fait de se plaindre en son for intérieur ou d'exprimer cela oralement. Il se retient aussi contre le fait d'être angoissé ainsi que d'accomplir ce qui provoque la colère d'Allah ﷻ. Celui qui réunit ceci sera quelqu'un de patient. Celui qui n'est pas angoissé, qui ne se plaint pas et s'abstient de commettre ce qui provoque la colère d'Allah ﷻ, celui-là sera considéré comme quelqu'un de patient.

Et lorsqu'il commet un péché il se repend et implore le pardon d'Allah ﷻ.

Ensuite l'auteur ؒ a dit : **Ces trois choses sont les signes de la réussite.** C'est-à-dire qu'elles en sont les indications.

Quels sont les signes de la réussite ?

Les signes de la réussite du serviteur d'Allah ﷻ sont le fait d'être reconnaissant suite à un bienfait,

d'être patient face à une épreuve ou un évènement difficile, et de se repentir et d'implorer pardon après avoir commis un péché.

Si tu es dans ce cas de figure, alors sache que ce sont des signes de réussite, car l'homme vacille toujours entre ces trois situations :

1. Un bienfait suite auquel il faudra être reconnaissant.
2. Une épreuve ou un évènement difficile face auquel il faudra se montrer patient.
3. Un péché duquel il faudra se repentir et implorer pardon.

Sache -qu'Allah te dirige vers Son obéissance- qu'Al Ḥanîfiyyah, le dogme d'Ibrahim, est le fait que tu adores Allah en ne vouant ton culte qu'à Lui. Et c'est cela qu'Allah a ordonné à toute l'humanité, et Il l'a créée dans ce but, comme Il nous l'informe dans Sa parole ﷻ :

﴿ وَمَا خَلَقْتُ ٱلْجِنَّ وَٱلْإِنسَ إِلَّا لِيَعْبُدُونِ ۝ ﴾

﴾ Je n'ai créé les djinns et les hommes que pour qu'ils M'adorent. ﴿ (Qui éparpillent : 56)

Commentaires :

L'auteur رحمه الله a dit :

Sache, c'est-à-dire sois sûr et certain, car le terme « science » en arabe signifie la connaissance ferme. Cela signifie donc : sois sûr sans aucun doute ni aucune hésitation.

Puis, il a invoqué Allah en ta faveur en Lui demandant de te guider vers son obéissance, et cela fait partie de sa sincérité, qu'Allah lui fasse miséricorde.

Sache - qu'Allah te dirige vers Son obéissance - qu'*Al Ḥanîfiyyah*, qui est le dogme d'Ibrahim, est le fait que tu adores Allah en ne vouant ton culte qu'à Lui.

Voici donc ce qu'est Al Ḥanîfiyyah.

Si l'on te dit : Comment définis-tu ce qu'on appelle *Al Ḥanîfiyyah* et qui est le dogme d'Ibrahim ?

La réponse est : C'est le fait que tu adores Allah ﷻ en ne vouant ton culte qu'à Lui.

Ceci est *Al Ḥanîfiyyah*, au sujet de laquelle Allah ﷻ a dit à Son prophète ﷺ :

﴿ ثُمَّ أَوْحَيْنَآ إِلَيْكَ أَنِ ٱتَّبِعْ مِلَّةَ إِبْرَٰهِيمَ حَنِيفًا ﴾

﴾ Puis Nous t'avons révélé** : **Suis la religion d'Ibrahim qui était exclusivement à Allah ﴿ (Les abeilles : 123)

Notre prophète ﷺ a donc été ordonné de la suivre. *Al Ḥanîfiyyah* c'est le monothéisme pur, c'est la religion de l'Islam. Elle s'appelle *Ḥanîfiyyah* car elle vient du mot *Ḥanaf*, qui en arabe signifie le fait de se détourner (dans le sens d'éviter et de contourner), car elle se détourne de l'association.

Et c'est aussi pour cela que l'Islam est appelé la religion qui s'est éloignée (*Al Ḥanîfiyyah)*, car elle s'écarte et s'éloigne de l'association et de l'innovation.

Bien qu'elle soit en elle-même une religion droite, nous disons qu'elle dévie, dans le sens où elle se détourne et s'éloigne des religions de mécréance ainsi que des innovations.

Al Ḥanîfiyyah est donc la religion d'Ibrahim ﷺ et elle tire son nom du fait qu'elle se détourne de l'association et qu'elle reste droite sur la vérité.

Al Ḥanîfiyyah, qui est le dogme d'Ibrahim ﷺ, est le fait que tu adores Allah en ne vouant ton culte qu'à Lui :

Il y a donc ici deux choses : l'adoration (*Al ᶜibâdah*) et le fait de ne vouer le culte qu'à Allah ﷻ (*Al Ikhlâṣ*).

Mais quant à l'adoration toute seule, cela n'est pas suffisant, car si l'on dit à quelqu'un : «Adore

Allah», il se peut qu'il le fasse tout en adorant aussi un autre que Lui.

D'ailleurs, les polythéistes adorent Allah ﷻ mais adorent également d'autres que Lui. Donc ceci n'est pas considéré comme étant *Al Ḥanîfiyyah*.

L'adoration seule ne suffit pas, il faut impérativement 2 choses :

- la 1ère : que tu adores Allah ﷻ (Al ᶜibâdah)
- la 2ème : en ne vouant ton culte qu'à Lui (Al Ikhlâṣ)

Et si tu adores Allah ﷻ en ne vouant ton culte qu'à Lui, alors ceci est le sens de «*Lâ Ilâha Illâ Allah*», c'est-à-dire une adoration exclusive, une négation et une affirmation :

- La négation de tout acte d'adoration voué ạ un autre qu'Allah ﷻ.
- L' affirmation de l'adoration vouée à Allah ﷻ.

Que tu adores Allah :

Cela veut dire que tu cherches à te rapprocher d'Allah ﷻ par tes actes d'adorations et que tu adresses l'ensemble de tes souhaits à Allah, tout ceci en ne le faisant exclusivement que pour Lui (avec *Ikhlâṣ*). C'est-à-dire que tu ne consacres ton adoration qu'à Lui, et tu la renies pour tout autre que Lui.

Ceci est *Al Ḥanîfiyyah*, le dogme d'Ibrahim.

- Tu adores Allah par tes invocations, et tu n'invoques personne d'autre que Lui.
- Tu adores Allah en Lui vouant ton immolation, et tu n'immoles pour personne d'autre.
- Tu adores Allah en t'inclinant pour Lui, et tu ne t'inclines pour personne d'autre.
- Tu adores Allah en te prosternant pour Lui, et tu ne te prosternes pour personne d'autre.
- Tu adores Allah par la prière, et tu ne pries personne d'autre.
- Tu adores Allah par la prière, ceci est donc l'adoration (*Al ʿibâdah*).
- Et tu ne pries personne d'autre, ceci est donc l'exclusivité (*Al Ikhlâṣ*).

Il faut impérativement réunir ces deux choses.

Ensuite l'auteur ﷺ dit : **Et c'est cela qu'Allah a ordonné à toute l'humanité et Il l'a créée dans ce but.**

Allah ﷻ a imposé à l'ensemble de Ses serviteurs *Al Ḥanîfiyyah*, le dogme d'Ibrahim ﷺ, et les a créés dans ce but. Il a créé les créatures pour qu'elles L'adorent, comme Il le dit dans cette parole :

﴿ ثُمَّ أَوْحَيْنَآ إِلَيْكَ أَنِ ٱتَّبِعْ مِلَّةَ إِبْرَٰهِيمَ حَنِيفًا ﴾

﴿ ***Puis Nous t'avons révélé*** : ***Suis la religion d'Ibrahim qui était exclusivement à Allah*** ﴾ (Les abeilles : 123)

Les djinns et les êtres humains ont donc été créés pour qu'ils pratiquent le monothéisme pur, qu'ils adorent Allah, L'unifient et Lui vouent un culte exclusif, et ceci est *Al Ḥanîfiyyah*, le dogme d'Ibrahim ﷺ.

Après avoir compris qu'Allah t'a créé pour l'adorer, sache que l'adoration ne sera considérée comme telle qu'avec le monothéisme pur (*At-Tawḥîd*), tout comme la prière n'est considérée comme telle qu'avec la purification rituelle.

Donc si l'association entache le monothéisme pur, elle rendra l'adoration vaine, tout comme lorsque la souillure annule la pureté rituelle.

Comme Allah ﷻ a dit :

﴿ مَا كَانَ لِلْمُشْرِكِينَ أَن يَعْمُرُوا۟ مَسَٰجِدَ ٱللَّهِ شَٰهِدِينَ عَلَىٰٓ أَنفُسِهِم بِٱلْكُفْرِ ۚ أُو۟لَٰٓئِكَ حَبِطَتْ أَعْمَٰلُهُمْ وَفِى ٱلنَّارِ هُمْ خَٰلِدُونَ ﴿١٧﴾ ﴾

﴿ ***Il n'appartient pas aux polythéistes de peupler les mosquées d'Allah, vu qu'ils témoignent contre eux-mêmes de leur mécréance. Voilà ceux***

***dont les œuvres sont vaines ; et dans le Feu ils demeureront éternellement.* ﴿** (Le repentir : 17)

Commentaires :

L'auteur ﷺ a dit :

Après avoir compris qu'Allah t'as créé pour l'adorer :

Toute personne doit savoir qu'Allah l'a créé pour l'adorer. Allah ﷻ a dit :

﴿ وَمَا خَلَقْتُ ٱلْجِنَّ وَٱلْإِنسَ إِلَّا لِيَعْبُدُونِ ﴿٥٦﴾ ﴾

﴾ *Je n'ai créé les djinns et les hommes que pour qu'ils M'adorent.* ﴿ (Qui éparpillent : 56)

Sache : sache et sois convaincu.

Que l'adoration ne sera considérée comme telle qu'avec le monothéisme pur :

Le monothéisme pur c'est de vouer son culte exclusivement à Allah. Et vouer son culte exclusivement à Allah signifie se désavouer de toute adoration d'un autre qu'Allah et cela s'appelle « mécroire au *Ṭâghoût* ».

L'adoration ne sera donc considérée comme telle que si l'on voue son culte exclusivement à Allah ﷻ ; chose qui ne se réalise qu'avec le fait de mécroire au *Ṭâghoût*, et le *Ṭâghoût* est toute chose adorée en dehors d'Allah.

Et mécroire au *Ṭâghoût* c'est se désavouer de l'adoration d'un autre qu'Allah, renier cette adoration, la condamner, la détester et prendre en aversion les gens qui la pratiquent.

Donc, l'adoration ne sera désignée comme telle que si elle est accompagnée du monothéisme pur.

Si quelqu'un accomplit la prière pour Allah, il ne sera pas pour autant considéré monothéiste. Il le sera à partir du moment où il accomplira sa prière exclusivement pour Allah et qu'il ne priera personne d'autre en dehors d'Allah.

Il est indispensable qu'il renie, qu'il condamne et qu'il se désavoue de l'adoration d'un autre qu'Allah.

Mais quant au simple fait qu'une personne prie Allah, cela n'est pas suffisant, car elle peut très bien prier Allah ﷻ et prier un autre que Lui, comme le font les polythéistes en adorant Allah et en adorant d'autres que Lui.

A l'époque de la *Jâhiliyyah*, les polythéistes priaient, jeûnaient, accomplissaient un pèlerinage, cependant ils commettaient l'association (*Ash-Shirk*) en adorant Allah et en adorant d'autres que Lui.

Et c'est pour cela qu'ils ont fait la proposition suivante au Prophète ﷺ : Adore nos divinités

pendant un an et en échange nous adorons ton Dieu pendant un an.

Suite à cela, pour mettre fin à leur souhait, Allah ﷻ a révélé :

﴿ قُلْ يَـٰٓأَيُّهَا ٱلْكَـٰفِرُونَ ۝١ لَآ أَعْبُدُ مَا تَعْبُدُونَ ۝٢ وَلَآ أَنتُمْ عَـٰبِدُونَ مَآ أَعْبُدُ ۝٣ وَلَآ أَنَا۠ عَابِدٌ مَّا عَبَدتُّمْ ۝٤ وَلَآ أَنتُمْ عَـٰبِدُونَ مَآ أَعْبُدُ ۝٥ لَكُمْ دِينُكُمْ وَلِىَ دِينِ ۝٦ ﴾

﴿ ***Dis** : **Ô vous les mécréants. Je n'adore pas ce que vous adorez. Et vous n'êtes pas adorateurs de ce que j'adore. Et je ne suis pas adorateur de ce que vous adorez. Et vous n'êtes pas adorateurs de ce que j'adore. A vous votre religion, et à moi la mienne.*** ﴾ (Sourate Les mécréants)

Nous ne pouvons pas nous accorder sur cela tant que vous demeurerez sur ce polythéisme.

En conclusion, une adoration ne sera considérée comme telle que si elle est accompagnée du monothéisme pur, qui est le fait de vouer son culte exclusivement à Allah et se désavouer de l'adoration d'un autre que Lui.

Tout comme la prière n'est considérée comme telle qu'avec la purification rituelle :

Si un homme accomplissait une prière sans la purification rituelle préalable, pourrait-on

considérer cela comme une prière ? Non, cela ne serait pas compté comme étant une prière.

Donc, tout comme la prière s'annule par la cause d'une souillure, l'adoration s'annule lorsqu'elle est entachée par l'association (*Ash-Shirk*).

Lorsque la personne est en état de purification rituelle en ayant accompli ses ablutions, puis qu'elle rompt cette pureté en allant uriner, effectuer ses besoins ou en émettant un gaz, peut-on encore parler de pureté rituelle ?

Non, car elle a été annulée et sa prière ne sera pas valable.

Et bien le même principe s'applique pour le monothéisme. Si la personne unifie et adore Allah, accomplit la prière ainsi que le jeûne, puis commet le polythéisme en invoquant le Prophète pour lui demander son intercession, ou en implorant le secours d'Al Badawî ou de ᶜAbd Al Qâdir, ou en immolant une bête à l'intention du prophète, d'Al Badawî, de la lune ou d'une étoile, ou en effectuant le *Ṭawâf* ailleurs qu'autour de la *Kaᶜbah* dans le but de s'y rapprocher, ou en priant et s'inclinant à un autre qu'Allah, alors que dit-on de cela ?

Nous disons que l'association (*Ash-Shirk*) a entaché son monothéisme et l'a annulé. Cette personne passe de l'état de monothéiste à l'état d'idolâtre,

car l'association a entaché son adoration et l'a annulée.

En résumé, une personne qui accomplit ses ablutions puis prie, sa prière est valable ; mais si après avoir accompli la purification rituelle elle la rompt en urinant, en effectuant ses besoins ou en émettant un gaz, alors l'état de pureté s'annule et sa prière ne sera pas valable.

De la même manière lorsque la personne adore son Seigneur puis commet de l'association, alors l'adoration sera souillée et annulée, et la personne fera partie des gens de l'association et de l'idolâtrie, nous demandons à Allah ﷻ de nous en préserver. Allah ﷻ a dit :

﴿ مَا كَانَ لِلْمُشْرِكِينَ أَن يَعْمُرُوا مَسَاجِدَ اللَّهِ شَاهِدِينَ عَلَىٰ أَنفُسِهِم بِالْكُفْرِ ۚ أُولَٰئِكَ حَبِطَتْ أَعْمَالُهُمْ وَفِي النَّارِ هُمْ خَالِدُونَ ﴿١٧﴾ ﴾

﴾ Il n'appartient pas aux polythéistes de peupler les mosquées d'Allah, vu qu'ils témoignent contre eux-mêmes de leur mécréance. ﴿ C'est-à-dire que leurs actes de mécréance témoignent contre eux. ***﴾ Voilà ceux dont les œuvres sont vaines ; et dans le Feu ils demeureront éternellement. ﴿*** (Le repentir : 17)

Les polythéistes ne sont pas les véritables occupants des mosquées, même si physiquement ils y pénètrent ou qu'ils les construisent.

Ce qui est demandé c'est l'occupation au sens figuré, l'occupation des mosquées par les actes d'adoration, par le monothéisme et par l'obéissance.

Les polythéistes ne sont donc pas les occupants des mosquées.

﴿ مَا كَانَ لِلْمُشْرِكِينَ أَن يَعْمُرُوا مَسَاجِدَ اللَّهِ شَاهِدِينَ عَلَىٰ أَنفُسِهِم بِالْكُفْرِ ۚ أُولَٰئِكَ حَبِطَتْ أَعْمَالُهُمْ وَفِي النَّارِ هُمْ خَالِدُونَ ﴿١٧﴾ ﴾

﴾ Il n'appartient pas aux polythéistes de peupler les mosquées d'Allah, vu qu'ils témoignent contre eux-mêmes de leur mécréance. ﴿ C'est-à-dire que leurs actes de mécréance témoignent contre eux. ***﴾ Voilà ceux dont les œuvres sont vaines ; et dans le Feu ils demeureront éternellement. ﴿*** (Le repentir : 17)

En prenant conscience que lorsque l'association (*Ash-Shirk*) se mélange à l'adoration elle la corrompt, annule les œuvres et fera entrer éternellement au feu celui qui la commet, alors tu comprendras que la chose la plus importante pour toi réside dans son apprentissage, en

espérant qu'Allah te préserve de tomber dans ce piège.

Commentaires :

Lorsque tu auras pris conscience que l'adoration s'annule lorsqu'elle est entachée par l'association et que celui qui s'en rend coupable devient idolâtre et sera éternellement au feu, alors la chose la plus importante deviendra pour toi le fait de saisir clairement ce qu'est l'unicité (*At-Tawḥîd*) ainsi que l'association afin qu'Allah ﷻ t'évite de tomber dans ce piège dans lequel la vérité se confond avec le faux, et l'unicité avec l'association.

Il est indispensable que tu puisses clairement différencier entre l'unicité et l'association, entre l'adoration valide et celle qui ne l'est pas, afin qu'Allah te préserve contre le fait de tomber dans l'association.

Ceci est une introduction importante de l'auteur ﵀ qui précède les quatre règles qui permettent de différencier entre le polythéiste et le monothéiste, entre le croyant et le mécréant.

En espérant qu'Allah te préserve de tomber dans ce piège, qui est l'association à Allah. Et cela s'accomplira par l'étude de quatre règles qu'Allah a citées dans son livre.

Commentaires :

Quand tu auras pris conscience de cela, tu auras compris que la chose la plus importante pour toi est de différencier entre l'unicité et l'association, afin qu'Allah ﷻ te préserve de tomber dans ce piège qu'est l'association. Et cela s'accomplira par l'étude de ces quatre règles par lesquelles le croyant se différencie du mécréant, et le monothéiste du polythéiste.

L'auteur ﵀ précise que ces règles-là ne proviennent ni de lui, ni de quelqu'un d'autre, mais elles sont tirées du livre d'Allah ﷻ.

La première règle

Sache que les mécréants qui ont été combattus par le Prophète ﷺ reconnaissaient qu'Allah était le Créateur, Celui qui pourvoit à la subsistance des créatures, qu'Il était Celui qui donne la vie et qui donne la mort, Celui qui peut nuire aux créatures tout comme Il peut leur être profitable, Celui qui administre toute chose. Malgré tout, cela n'a pas fait d'eux des musulmans, et la preuve est la parole d'Allah ﷻ :

﴿ قُلْ مَن يَرْزُقُكُم مِّنَ ٱلسَّمَآءِ وَٱلْأَرْضِ أَمَّن يَمْلِكُ ٱلسَّمْعَ
وَٱلْأَبْصَٰرَ وَمَن يُخْرِجُ ٱلْحَىَّ مِنَ ٱلْمَيِّتِ وَيُخْرِجُ ٱلْمَيِّتَ مِنَ ٱلْحَىِّ
وَمَن يُدَبِّرُ ٱلْأَمْرَ فَسَيَقُولُونَ ٱللَّهُ فَقُلْ أَفَلَا تَتَّقُونَ ﴿٣١﴾ ﴾

❬ *Dis* : *Qui vous attribue votre subsistance à partir du ciel et de la terre ? Qui détient l'ouïe et la vue ? Qui fait sortir le vivant du mort et fait sortir le mort du vivant ? Et qui administre*

***tout ? Ils diront «Allah». Dis alors : Ne craignez-vous donc pas ?* ❭** (Yoûnous : 31)

Commentaires :

La première règle qui permet de distinguer le polythéiste du monothéiste, est que tu saches avec certitude que les mécréants - de La Mecque, de *Qouraysh* et ceux du peuple arabe - que le Prophète ﷺ a combattus et dont il a rendu le sang et les biens licites, reconnaissaient qu'Allah était Le Créateur.

- Celui qui pourvoit à la subsistance des créatures,
- Celui qui administre toute chose,
- Celui qui donne la vie et qui donne la mort,
- Celui qui peut nuire aux créatures tout comme Il peut leur être profitable,
- Celui qui est à l'origine des causes de chaque chose et Celui à qui tout appartient.

Et bien qu'ils aient approuvé «*Tawḥîd Ar-Rouboûbiyyah*» (chaque fois que cette expression sera employée dans ce livre, elle aura pour sens : reconnaître qu'Allah soit le seul à créer tout l'univers, à le posséder et à le gérer) ce n'est pas pour autant qu'ils devinrent musulmans par cela, ni qu'ils quittèrent le polythéisme.

Bien qu'ils aient approuvé ceci, le Prophète ﷺ les a combattus, a rendu leurs sangs licites et leur a confisqué biens et enfants ; car ils n'appliquaient pas «*Tawḥîd Al Ouloûhiyyah*» (chaque fois que cette expression sera employée dans ce livre, elle aura pour sens : considérer Allah ﷻ comme étant le seul à mériter d'être adoré et donc ne vouer tout acte d'adoration qu'à Lui seul).

Il ne suffit pas de reconnaître «*Tawhid Ar-Rouboûbiyyah*», mais il faut y ajouter l'application du «*Tawḥîd Al Ouloûhiyyah*».

Et la preuve – que l'auteur a citée – montrant que les mécréants reconnaissaient «*Tawḥîd Ar-Rouboûbiyyah*» est la parole d'Allah ﷻ dans sourate Yoûnous :

﴿ قُلْ مَن يَرْزُقُكُم مِّنَ ٱلسَّمَآءِ وَٱلْأَرْضِ ﴾

﴿ ***Dis*** : ***Qui vous attribue votre subsistance à partir du ciel et de la terre*** ? ﴾ :

Ô Mohammed, dis aux mécréants polythéistes «Qui est celui qui attribut la subsistance».

﴿ أَمَّن يَمْلِكُ ٱلسَّمْعَ وَٱلْأَبْصَٰرَ وَمَن يُخْرِجُ ٱلْحَىَّ مِنَ ٱلْمَيِّتِ
وَيُخْرِجُ ٱلْمَيِّتَ مِنَ ٱلْحَىِّ ﴾

﴿ ***Qui détient l'ouïe et la vue*** ? ***Qui fait sortir le vivant du mort et fait sortir le mort du vivant*** ? ***Et qui administre tout*** ? ﴾

Que vont-ils répondre ?

﴿ فَسَيَقُولُونَ ٱللَّهُ ۚ فَقُلْ أَفَلَا تَتَّقُونَ ﴾

﴿ ***Ils diront*** : ***«Allah». Dis alors*** : ***Ne craignez-vous donc pas*** ? ﴾ (Yoûnous : 31)

Donc on constate qu'ils le reconnaissent.

Et l'auteur ﵀ s'est contenté de ne citer que ce verset, mais il y en plusieurs.

Tel que la parole d'Allah ﷻ :

﴿ قُل لِّمَنِ ٱلْأَرْضُ وَمَن فِيهَآ إِن كُنتُمْ تَعْلَمُونَ ﴿٨٤﴾ سَيَقُولُونَ لِلَّهِ ۚ
قُلْ أَفَلَا تَذَكَّرُونَ ﴿٨٥﴾ قُلْ مَن رَّبُّ ٱلسَّمَٰوَٰتِ ٱلسَّبْعِ وَرَبُّ ٱلْعَرْشِ
ٱلْعَظِيمِ ﴿٨٦﴾ سَيَقُولُونَ لِلَّهِ ۚ قُلْ أَفَلَا تَتَّقُونَ ﴿٨٧﴾ قُلْ مَنۢ بِيَدِهِۦ
مَلَكُوتُ كُلِّ شَىْءٍ وَهُوَ يُجِيرُ وَلَا يُجَارُ عَلَيْهِ إِن كُنتُمْ تَعْلَمُونَ ﴿٨٨﴾
سَيَقُولُونَ لِلَّهِ ۚ قُلْ فَأَنَّىٰ تُسْحَرُونَ ﴿٨٩﴾ ﴾

﴿ ***«Dis*** : ***A qui appartient la terre et ce qui s'y trouve, si vous savez*** ?»

Ils diront : ***«A Allah».***

Dis : ***«Ne vous souvenez-vous donc pas*** ?»

Dis : ***«Qui est le Seigneur des 7 cieux et le Seigneur du Trône sublime*** ?»

Ils diront : ***«A Allah».***

Dis : ***«Ne craignez-vous donc pas*** ?»

***Dis* : «Qui détient dans sa main la royauté absolue de toute chose, et qui protège et n'a pas besoin d'être protégé, si vous le savez.»**

***Ils diront* : «Allah.»**

***Dis* : «Comment donc se fait-il que vous soyez ensorcelés ?» ﴾** (Les croyants : 84-89)

Et la parole d'Allah ﷻ :

﴿ وَلَئِن سَأَلْتَهُم مَّنْ خَلَقَهُمْ لَيَقُولُنَّ ٱللَّهُ ﴾

﴾ *Et si tu leur demandes qui les a créés, ils diront très certainement* : *Allah.* ﴿ (L'ornement : 87)

Ainsi que Sa parole ﷻ:

﴿ وَلَئِن سَأَلْتَهُم مَّنْ خَلَقَ ٱلسَّمَٰوَٰتِ وَٱلْأَرْضَ وَسَخَّرَ ٱلشَّمْسَ وَٱلْقَمَرَ لَيَقُولُنَّ ٱللَّهُ فَأَنَّىٰ يُؤْفَكُونَ ۝٦١ ﴾

﴾ *Et si tu leur demandes* : *«Qui a créé les cieux et la terre, et assujetti le soleil et la lune* ?», *ils diront très certainement* : *Allah.* ﴿ (L'araignée : 61)

Donc nous constatons qu'ils reconnaissaient «*Tawḥîd Ar-Rouboûbiyyah*».

Et pourquoi cette approbation venant de leur part ne leur a pas été bénéfique ?

Car ils prenaient en dehors d'Allah d'autres divinités à qui ils vouaient des actes d'adoration.

Il faut impérativement réunir le «Tawḥîd Ar-Rouboûbiyyah» et le «Tawhid Al Ouloûhiyyah». N'en reconnaître qu'un parmi les deux n'est d'aucune utilité et ne rend pas la personne monothéiste. Il est indispensable d'unifier Allah aussi bien dans «*Tawḥîd Ar-Rouboûbiyyah*» que dans «*Tawhid Al Ouloûhiyyah*».

La deuxième règle

Les mécréants disaient (à propos de ceux qu'ils adoraient en dehors d'Allah) : «Nous ne nous sommes dirigés vers eux et ne les avons invoqués que pour leur demander de nous rapprocher d'Allah et d'intercéder en notre faveur, et cela ne se produira qu'en leur demandant leur intercession et en nous rapprochant d'eux.»

Et la preuve qu'ils leur demandaient de les rapprocher d'Allah se trouve dans la parole du Très-Haut :

﴿ وَٱلَّذِينَ ٱتَّخَذُواْ مِن دُونِهِۦٓ أَوۡلِيَآءَ مَا نَعۡبُدُهُمۡ إِلَّا لِيُقَرِّبُونَآ إِلَى ٱللَّهِ زُلۡفَىٰٓ إِنَّ ٱللَّهَ يَحۡكُمُ بَيۡنَهُمۡ فِي مَا هُمۡ فِيهِ يَخۡتَلِفُونَۗ إِنَّ ٱللَّهَ لَا يَهۡدِي مَنۡ هُوَ كَٰذِبٞ كَفَّارٞ ٣ ﴾

❬ *Et ceux qui ont pris des protecteurs en dehors de Lui (disent) : «Nous ne les adorons que pour qu'ils nous rapprochent d'avantage d'Allah.» En vérité Allah jugera sur ce en quoi ils divergeaient. Certes Allah ne guide pas celui qui est menteur et grand mécréant.* ❭ (Les groupes : 3)

Et la preuve qu'ils leur demandaient l'intercession se trouve dans la parole du Très-Haut :

﴿ وَيَعۡبُدُونَ مِن دُونِ ٱللَّهِ مَا لَا يَضُرُّهُمۡ وَلَا يَنفَعُهُمۡ وَيَقُولُونَ هَٰٓؤُلَآءِ شُفَعَٰٓؤُنَا عِندَ ٱللَّهِۚ قُلۡ أَتُنَبِّـُٔونَ ٱللَّهَ بِمَا لَا يَعۡلَمُ فِي ٱلسَّمَٰوَٰتِ وَلَا فِي ٱلۡأَرۡضِۚ سُبۡحَٰنَهُۥ وَتَعَٰلَىٰ عَمَّا يُشۡرِكُونَ ١٨ ﴾

❬ *Ils adorent en dehors d'Allah ce qui ne peut ni leur nuire ni leur profiter et disent : «Ceux-ci sont nos intercesseurs auprès d'Allah.» Dis : «Informerez-vous Allah de ce qu'Il ne connaît pas dans les cieux et sur la terre ?» Pureté à Lui, Il est très élevé au-dessus de ce qu'ils Lui associent.* ❭ (Yoûnous : 18)

Commentaires :

La deuxième des règles permettant de différencier entre le polythéiste et le croyant est la suivante. Les mécréants ayant été combattus par le Prophète ﷺ et dont il a rendu le sang et les biens licites, lorsqu'ils adoraient les statues, les idoles et les pierres, ils ne le faisaient pas en ayant la

conviction qu'elles pouvaient leur nuire ou leur être bénéfiques, car ils savaient qu'Allah était Celui qui pouvait leur nuire ou leur être profitable. Mais ils le faisaient en disant : «Nous ne nous sommes dirigés vers eux et ne les avons invoqués que pour leur demander de nous rapprocher d'Allah et d'intercéder en notre faveur.»

Ceux qui adorent «*Al-Lât*», «*Al ᶜOuzzâ*» (noms de deux statues adorées par les polythéistes à la Mecque), des anges ou même des hommes pieux, ne le font pas en ayant la conviction qu'ils peuvent leur nuire ou leur être profitable.

Ils savent qu'Allah ﷻ seul peut le faire, mais ils disent plutôt : «Nous invoquons les pieux, les anges, les rapprochés d'Allah, les arbres ou les pierres pour qu'ils nous rapprochent d'Allah.»

Par exemple ils invoquent des prophètes, des anges ou des hommes pieux en disant qu'ils sont plus proches d'Allah qu'eux, qu'ils transmettent leurs demandes à Allah et qu'ils intercèdent en leur faveur.

Ou alors ils vouent des actes d'adoration à des arbres et à des pierres en disant :

«Ils glorifient et adorent Allah, donc ils sont plus proches d'Allah que nous. Quant à nous, nous sommes couverts de péchés, donc nous invoquons des pieux, des anges, des prophètes, des arbres

ou des pierres dans le seul but qu'ils nous rapprochent d'Allah et qu'ils intercèdent en notre faveur. Et nous ne les invoquons pas en croyant qu'ils peuvent nuire ou être bénéfiques ou bien même qu'ils possèdent une quelconque partie de cet univers, car nous savons que tout cela revient à Allah. Mais lorsque nous les invoquons et les prenons comme intermédiaires, nous les adorons pour qu'ils transmettent nos demandes à Allah et intercèdent pour nous auprès de Lui.»

Et bien malgré cela, ils sont devenus polythéistes. Leur parole est l'essence même du polythéisme. Pour sombrer dans le polythéisme, il n'est pas nécessaire qu'une personne croie que ces arbres peuvent apporter un bien ou un mal.

Même si elle a la conviction qu'ils ne peuvent apporter ni bien ni mal, le simple fait de les invoquer en dehors d'Allah est déjà du polythéisme en soi.

Ils les invoquent donc en disant : «Ils nous rapprochent d'Allah et Lui font part de nos demandes.»

Et quelle est la preuve qu'ils ne cherchaient par cela qu'à se rapprocher d'Allah et qu'on intercède en leur faveur ?

La preuve est la parole d'Allah ﷻ :

﴿ وَٱلَّذِينَ ٱتَّخَذُواْ مِن دُونِهِۦٓ أَوۡلِيَآءَ مَا نَعۡبُدُهُمۡ إِلَّا لِيُقَرِّبُونَآ إِلَى ٱللَّهِ زُلۡفَىٰٓ ﴾

﴿ Et ceux qui ont pris des protecteurs en dehors de Lui (disent)** : **Nous ne les adorons que pour qu'ils nous rapprochent d'avantage d'Allah. ﴾ (Les groupes : 03)

C'est-à-dire : Nous ne les adorons que pour qu'ils nous rapprochent d'Allah, et non parce qu'ils sont capables de nous nuire ou de nous être bénéfiques.

Et ils sont censés les rapprocher d'Allah en transmettant leurs demandes à Allah, car ils disent «Ils sont plus proches d'Allah que nous et ils intercèdent en notre faveur.»

Et sont-ils véridiques dans cette prétention ?

Non, ce sont des menteurs.

Et Allah ﷻ a démenti leur parole et les a rendus mécréants en disant :

﴿ وَٱلَّذِينَ ٱتَّخَذُواْ مِن دُونِهِۦٓ أَوۡلِيَآءَ مَا نَعۡبُدُهُمۡ إِلَّا لِيُقَرِّبُونَآ إِلَى ٱللَّهِ زُلۡفَىٰٓ إِنَّ ٱللَّهَ يَحۡكُمُ بَيۡنَهُمۡ فِي مَا هُمۡ فِيهِ يَخۡتَلِفُونَۗ إِنَّ ٱللَّهَ لَا يَهۡدِي مَنۡ هُوَ كَٰذِبٞ كَفَّارٞ ٣ ﴾

﴿ Et ceux qui ont pris des protecteurs en dehors de Lui (disent)** : **«Nous ne les adorons que pour qu'ils nous rapprochent d'avantage d'Allah.» En vérité Allah jugera sur ce en quoi ils divergeaient. Certes Allah ne guide pas celui qui est menteur et grand mécréant. ﴾ (Les groupes : 3)

Allah ﷻ les a jugé de menteurs et de mécréants :

-menteurs dans leur prétention qu'ils (leurs protecteurs) les rapprochent d'Allah,

-mécréants par le fait de les avoir invoqués.

Et la preuve qu'ils recherchaient l'intercession est la parole d'Allah ﷻ :

﴿ وَيَعۡبُدُونَ مِن دُونِ ٱللَّهِ مَا لَا يَضُرُّهُمۡ وَلَا يَنفَعُهُمۡ وَيَقُولُونَ هَٰٓؤُلَآءِ شُفَعَٰٓؤُنَا عِندَ ٱللَّهِۚ ﴾

﴿ Ils adorent en dehors d'Allah ce qui ne peut ni leur nuire ni leur profiter et disent** : **Ceux-ci sont nos intercesseurs auprès d'Allah. ﴾ (Yoûnous : 18)

Donc ils ne recherchaient que leur intercession, et ils ne croyaient pas qu'ils pouvaient leur nuire ou leur profiter.

Mais Allah leur a répondu en leur demandant qui avait dit qu'ils pouvaient intercéder pour eux auprès d'Allah :

﴿ قُلۡ أَتُنَبِّـُٔونَ ٱللَّهَ بِمَا لَا يَعۡلَمُ فِي ٱلسَّمَٰوَٰتِ وَلَا فِي ٱلۡأَرۡضِۚ ﴾

﴿ Dis** : **«Informerez-vous Allah de ce qu'Il ne connaît pas dans les cieux et sur la terre ?» ﴾

(Yoûnous : 18) C'est-à-dire : Etes-vous en train d'informer Allah ﷻ au sujet d'une chose qu'Il ne connaîtrait ni dans les cieux ni dans la terre, chose qui serait le fait d'avoir un associé qui pourrait être adoré ?!

﴿ قُلْ أَتُنَبِّـُٔونَ ٱللَّهَ بِمَا لَا يَعْلَمُ فِى ٱلسَّمَٰوَٰتِ وَلَا فِى ٱلْأَرْضِ ۚ سُبْحَٰنَهُۥ وَتَعَٰلَىٰ عَمَّا يُشْرِكُونَ ﴿١٨﴾ ﴾

﴿ ***Dis : «Informerez-vous Allah de ce qu'Il ne connaît pas dans les cieux et sur la terre ?» Pureté à Lui, Il est très élevé au-dessus de ce qu'ils Lui associent.*** ﴾ (Yoûnous : 18)

Et l'intercession est de deux types :

1. une intercession reniée

2. une intercession confirmée.

L'intercession reniée est celle qui est demandée à un autre qu'Allah concernant une chose qu'Allah seul peut accomplir.

Et la preuve de ce type d'intercession est la parole d'Allah ﷻ :

﴿ يَٰٓأَيُّهَا ٱلَّذِينَ ءَامَنُوٓا۟ أَنفِقُوا۟ مِمَّا رَزَقْنَٰكُم مِّن قَبْلِ أَن يَأْتِىَ يَوْمٌ لَّا بَيْعٌ فِيهِ وَلَا خُلَّةٌ وَلَا شَفَٰعَةٌ ۗ وَٱلْكَٰفِرُونَ هُمُ ٱلظَّٰلِمُونَ ﴿٢٥٤﴾ ﴾

﴿ **Ô les croyants ! Dépensez de ce que Nous vous avons attribué, avant que vienne le jour où il n'y aura ni rançon ni amitié ni intercession. Et ce sont les mécréants qui sont les injustes.** ﴾ (La vache : 254)

Et l'intercession confirmée est celle qui est demandée à Allah ; et l'intercesseur en sera honoré, et elle sera effectuée en faveur de celui dont Allah a agréé les paroles et actes après la permission d'Allah. Comme Allah Le Très-Haut a dit :

﴿ مَن ذَا ٱلَّذِى يَشْفَعُ عِندَهُۥٓ إِلَّا بِإِذْنِهِۦ ﴾

﴿ ***Qui peut intercéder auprès de Lui sans Sa permission ?*** ﴾ (La vache : 255)

Commentaires :

L'intercession est de deux types : une intercession reniée qui est vaine, et une intercession confirmée qui est juste.

L'intercession qui est reniée :

C'est celle qui est demandée à un autre qu'Allah et c'est celle du polythéiste. Celle-ci est vaine.

Allah ﷻ a dit :

﴿ مَا لِلظَّٰلِمِينَ مِنْ حَمِيمٍ وَلَا شَفِيعٍ يُطَاعُ ﴿١٨﴾ ﴾

﴿ ***Les injustes n'auront ni ami zélé, ni intercesseur écouté.*** ﴾ (Le Pardonneur : 18)

Et Il dit aussi :

﴿ مِن قَبْلِ أَن يَأْتِيَ يَوْمٌ لَّا بَيْعٌ فِيهِ وَلَا خُلَّةٌ وَلَا شَفَاعَةٌ ﴾

﴿ ***Avant que vienne le jour où il n'y aura ni rançon ni amitié ni intercession.*** ﴾ (La vache : 254)

Ce type d'intercession est renié, et c'est celle demandée par quelqu'un qui invoque un autre qu'Allah en disant par exemple : « Ô Messager d'Allah, intercède (auprès d'Allah) en ma faveur. » Celui-ci a donc commis du polythéisme puisqu'il n'a pas demandé l'intercession directement à Allah ﷻ.

Ou comme quelqu'un qui dirait : « Ô Badawi, intercède (auprès d'Allah) en ma faveur, ô ᶜAbd Al Qâdir, ô untel » etc.

Lorsqu'il demande que l'intercession soit accordée par Allah ﷻ mais qu'il adresse sa demande à un autre que Lui, alors cette intercession est reniée et elle est vaine. Le polythéiste n'a pas droit à l'intercession.

L'intercession qui est confirmée :

C'est celle qui est demandée directement à Allah ﷻ.

La personne dit : « Ô Allah, accorde-moi l'intercession de Ton Messager ». Elle a donc demandé à Allah ﷻ en étant monothéiste.

Donc l'intercession reniée est vaine, et c'est celle du polythéiste, et l'intercession confirmée est celle du monothéiste qui la demande directement à Allah ﷻ, et elle doit remplir deux conditions :

- La première : qu'Allah accorde Sa permission à celui qui va intercéder.
- La seconde : qu'Allah soit satisfait de celui pour qui l'intercession est accomplie.

Celui qui intercède auprès d'Allah doit obligatoirement obtenir Sa permission.

Même notre prophète Mohammed ﷺ ne commencera pas à intercéder le jour du jugement avant d'en recevoir l'autorisation.

Il se prosternera sous le Trône et fera les louanges d'Allah ﷻ par des expressions qui lui seront enseignées ce jour-là, et il restera prosterné jusqu'à que l'autorisation d'intercéder lui soit accordée. Et Allah ﷻ lui dira : « Ô Mohammed ! Relève la tête, demande et tu seras exaucé, intercède et ton intercession sera accordée. »

Ceci est donc la première condition qui est «la permission d'Allah».

La seconde est qu'Allah ﷻ soit satisfait de la personne pour qui l'on intercède. Celui pour qui l'intercession est accomplie doit obligatoirement être agréé par Allah ﷻ. Ceci s'obtient en étant monothéiste, car Allah ﷻ n'accepte que le *Tawḥîd.*

Donc si l'intercession est demandée en faveur d'un polythéiste Allah ﷻ ne l'agrée point.

C'est pour tout cela qu'Allah ﷻ a dit :

﴿ مَن ذَا ٱلَّذِى يَشْفَعُ عِندَهُۥٓ إِلَّا بِإِذْنِهِۦ ﴾

﴿ ***Qui peut intercéder auprès de Lui sans Sa permission*** ? ﴾ (La vache : 255)

Il dit aussi :

﴿ وَكَم مِّن مَّلَكٍ فِى ٱلسَّمَٰوَٰتِ لَا تُغْنِى شَفَٰعَتُهُمْ شَيْـًٔا إِلَّا مِنۢ
بَعْدِ أَن يَأْذَنَ ٱللَّهُ لِمَن يَشَآءُ وَيَرْضَىٰٓ ﴿٢٦﴾ ﴾

﴿ ***Et que d'anges dans les cieux dont l'intercession est inutile, si ce n'est qu'après qu'Allah l'aura permis en faveur de qui Il veut et qu'Il agrée.*** ﴾ (L'étoile : 26)

En conclusion, l'intercession qui est reniée est celle qui est demandée à un autre qu'Allah, celle du polythéiste. Et celle-ci est vaine, reniée et ne peut se concrétiser.

La seconde est celle qui est confirmée, celle qui concerne les monothéistes qui en font la demande auprès d'Allah ﷻ.

Elle doit répondre à deux conditions :

1. qu'Allah ﷻ donne Son autorisation à celui qui va intercéder, comme Allah ﷻ a dit :

﴿ مَن ذَا ٱلَّذِى يَشْفَعُ عِندَهُۥٓ إِلَّا بِإِذْنِهِۦ ﴾

﴿ ***Qui peut intercéder auprès de Lui sans Sa permission*** ? ﴾ (La vache : 255)

2. qu'Allah ﷻ soit satisfait de celui pour qui l'intercession est accomplie, comme Allah ﷻ a dit :

﴿ وَلَا يَشْفَعُونَ إِلَّا لِمَنِ ٱرْتَضَىٰ ﴾

﴿ ***Et ils n'intercèdent qu'en faveur de ceux qu'Il agrée.*** ﴾ (Les Prophètes : 28)

La troisième règle

Le Prophète ﷺ fut envoyé au milieu de gens dont les actes d'adoration étaient diversifiés. Certains adoraient le soleil et la lune, d'autres adoraient des hommes pieux, d'autres encore adoraient des anges, ou même des prophètes, et certains adoraient des arbres et des pierres. Et il les a combattus de la même manière sans faire de distinction entre eux.

Et la preuve (qu'il les a combattus sans distinction) est :

﴿ وَقَٰتِلُوهُمۡ حَتَّىٰ لَا تَكُونَ فِتۡنَةٞ وَيَكُونَ ٱلدِّينُ كُلُّهُۥ لِلَّهِۚ ﴾

❬ *Et combattez-les jusqu'à ce qu'il ne subsiste plus de trouble et que la religion soit entièrement vouée* à Allah. ❭ (Le butin : 39).

La preuve en ce qui concerne le soleil et la lune est la parole d'Allah ﷻ :

﴿ وَمِنۡ ءَايَٰتِهِ ٱلَّيۡلُ وَٱلنَّهَارُ وَٱلشَّمۡسُ وَٱلۡقَمَرُۚ لَا تَسۡجُدُواْ
لِلشَّمۡسِ وَلَا لِلۡقَمَرِ وَٱسۡجُدُواْۤ لِلَّهِ ٱلَّذِي خَلَقَهُنَّ إِن كُنتُمۡ إِيَّاهُ
تَعۡبُدُونَ ٣٧ ﴾

❬ *Parmi ses signes, sont la nuit et le jour, le soleil et la lune. Ne vous prosternez ni devant le soleil ni devant la lune, mais prosternez-vous devant Allah qui les a créés, si c'est Lui que vous adorez.* ❭ (Les versets détaillés : 37)

La preuve concernant les hommes pieux est la parole d'Allah ﷻ :

﴿ قُلِ ٱدۡعُواْ ٱلَّذِينَ زَعَمۡتُم مِّن دُونِهِۦ فَلَا يَمۡلِكُونَ كَشۡفَ ٱلضُّرِّ
عَنكُمۡ وَلَا تَحۡوِيلًا ٥٦ أُوْلَٰٓئِكَ ٱلَّذِينَ يَدۡعُونَ يَبۡتَغُونَ إِلَىٰ رَبِّهِمُ
ٱلۡوَسِيلَةَ أَيُّهُمۡ أَقۡرَبُ وَيَرۡجُونَ رَحۡمَتَهُۥ وَيَخَافُونَ عَذَابَهُۥٓۚ إِنَّ عَذَابَ
رَبِّكَ كَانَ مَحۡذُورٗا ٥٧ ﴾

❬ *Dis : Invoquez ceux que vous prétendez (être des divinités) en dehors de Lui. Ils ne possèdent ni le moyen de dissiper votre malheur ni le moyen de le détourner. Ceux qu'ils invoquent cherchent eux-mêmes, à qui mieux, le moyen de se rapprocher le plus de leur Seigneur. Ils espèrent Sa miséricorde et craignent Son châtiment. Le châtiment de ton Seigneur est vraiment redouté.* ❭ (Le voyage nocturne : 56-57)

La preuve au sujet des anges est la parole d'Allah ﷻ :

﴿ وَيَوْمَ يَحْشُرُهُمْ جَمِيعًا ثُمَّ يَقُولُ لِلْمَلَٰٓئِكَةِ أَهَٰٓؤُلَآءِ إِيَّاكُمْ
كَانُوا۟ يَعْبُدُونَ ﴿٤٠﴾ قَالُوا۟ سُبْحَٰنَكَ أَنتَ وَلِيُّنَا مِن دُونِهِم ۖ بَلْ كَانُوا۟
يَعْبُدُونَ ٱلْجِنَّ ۖ أَكْثَرُهُم بِهِم مُّؤْمِنُونَ ﴿٤١﴾ فَٱلْيَوْمَ لَا يَمْلِكُ
بَعْضُكُمْ لِبَعْضٍ نَّفْعًا وَلَا ضَرًّا وَنَقُولُ لِلَّذِينَ ظَلَمُوا۟ ذُوقُوا۟
عَذَابَ ٱلنَّارِ ٱلَّتِى كُنتُم بِهَا تُكَذِّبُونَ ﴿٤٢﴾ ﴾

﴿ ***Et un jour Il les rassemblera tous. Puis il dira aux anges : «Est-ce vous que ces gens-là adoraient ?» Ils diront : «Gloire à Toi ! Tu es notre allié en dehors d'eux. Ils adoraient plutôt les djinns, en qui la plupart d'entre eux croyaient.» Ce jour-là donc, vous n'aurez aucun moyen pour profiter ou nuire les uns aux autres, tandis que Nous dirons aux injustes : Goûtez au châtiment du feu que vous traitiez de mensonge.*** ﴾ (Saba' : 40-42)

La preuve concernant les prophètes est la parole d'Allah ﷻ :

﴿ وَإِذْ قَالَ ٱللَّهُ يَٰعِيسَى ٱبْنَ مَرْيَمَ ءَأَنتَ قُلْتَ لِلنَّاسِ ٱتَّخِذُونِى
وَأُمِّىَ إِلَٰهَيْنِ مِن دُونِ ٱللَّهِ ۖ قَالَ سُبْحَٰنَكَ مَا يَكُونُ لِىٓ أَنْ أَقُولَ مَا
لَيْسَ لِى بِحَقٍّ ۚ إِن كُنتُ قُلْتُهُۥ فَقَدْ عَلِمْتَهُۥ ۚ تَعْلَمُ مَا فِى نَفْسِى وَلَآ
أَعْلَمُ مَا فِى نَفْسِكَ ۚ إِنَّكَ أَنتَ عَلَّٰمُ ٱلْغُيُوبِ ﴿١١٦﴾ مَا قُلْتُ لَهُمْ إِلَّا

مَآ أَمَرْتَنِى بِهِۦٓ أَنِ ٱعْبُدُوا۟ ٱللَّهَ رَبِّى وَرَبَّكُمْ ۚ وَكُنتُ عَلَيْهِمْ شَهِيدًا
مَّا دُمْتُ فِيهِمْ ۖ فَلَمَّا تَوَفَّيْتَنِى كُنتَ أَنتَ ٱلرَّقِيبَ عَلَيْهِمْ ۚ وَأَنتَ
عَلَىٰ كُلِّ شَىْءٍ شَهِيدٌ ﴿١١٧﴾ إِن تُعَذِّبْهُمْ فَإِنَّهُمْ عِبَادُكَ ۖ وَإِن تَغْفِرْ لَهُمْ
فَإِنَّكَ أَنتَ ٱلْعَزِيزُ ٱلْحَكِيمُ ﴿١١٨﴾ ﴾

﴿ ***Et lorsqu'Allah dira : Ô ʿIssa fils de Meriem, est-ce toi qui as dit aux gens : Prenez-moi ainsi que ma mère pour deux divinités en dehors d'Allah ? Il dira : Gloire à Toi ! Il ne m'appartient pas de déclarer ce que je n'ai pas le droit de dire. Si je l'avais dit, Tu l'aurais certainement su. Tu sais ce qu'il y a en moi et je ne sais pas ce qu'il y a en Toi. Tu es, en vérité, le grand connaisseur de tout ce qui est inconnu. Je ne leur ai dit que ce que tu m'avais commandé (c'est-à-dire) : Adorez Allah, mon Seigneur et votre Seigneur. Et je fus témoin contre eux aussi longtemps que je fus parmi eux. Puis quand tu m'as rappelé vers Toi, c'est Toi qui fus leur observateur attentif. Et Tu es témoin de toute chose. Si Tu les châties, ils sont Tes serviteurs. Et si Tu leur pardonnes, c'est Toi le Puissant, le Sage.*** ﴾ (La table servie : 116-118)

La preuve à propos des arbres et des pierres est la parole d'Allah ﷻ :

﴿ أَفَرَءَيْتُمُ ٱللَّٰتَ وَٱلْعُزَّىٰ ﴿١٩﴾ وَمَنَوٰةَ ٱلثَّالِثَةَ ٱلْأُخْرَىٰٓ ﴿٢٠﴾ ﴾

﴿ Avez-vous vu Al-Lât et Al ᶜOuzzâ, ainsi que Manât cette troisième autre ﴾ (L'étoile : 19-20)

Ainsi que le hadith d'Abou Wâqid Al-Laythî ؓ :

«Nous sommes sortis avec le Prophète ﷺ pour la bataille de Ḥounayn alors que nous venions de quitter la mécréance depuis peu de temps. Les polythéistes s'étaient installés auprès d'un arbre nommé «Dhât Anwâṭ» sur lequel ils accrochaient leurs armes.

Puis nous sommes passés près d'un arbre et avons dit :

« Ô messager d'Allah ! Désigne-nous un arbre *«Dhât Anwâṭ»* de la même manière qu'ils ont un *«Dhât Anwâṭ»*. »

Alors le Prophète s'est exclamé :

« Allahou Akbar ! Ceux sont les (mêmes) chemins !

Par Celui qui tient mon âme dans Sa main, vous avez dit la même parole que les enfants d'Israël ont prononcé à Moûssâ, lorsqu'ils lui dirent :

﴿ Désigne-nous une divinité semblable à leurs dieux. Il (Moussa) dit : «Vous êtes certes des gens ignorants» ﴾ » (Al Aᶜrâf :138)

Le culte, auquel ceux-là s'adonnent, est caduc ; et tout ce qu'ils font est nul et sans valeur.»

Commentaires

La troisième des règles par lesquelles le polythéiste se différencie du croyant monothéiste est qu'Allah ﷻ a envoyé le Prophète ﷺ au sein de gens parmi les polythéistes, qui avaient de multiples divinités et des adorations variées : certains adoraient le soleil, d'autres adoraient la lune, d'autres encore adoraient les pierres et les arbres, les anges, les prophètes, ou les saints.

Cependant, le Messager d'Allah ﷺ les a tous considérés mécréants et n'a fait aucune distinction entre eux.

Il n'y a aucune différence entre :

- ceux qui adorent les arbres sont mécréants, Il les a combattu, leur sang et leurs biens sont devenus licites
- ceux qui adorent les anges sont mécréants
- ceux qui adorent les saints sont mécréants
- ceux qui adorent les prophètes sont mécréants.

Le Prophète ﷺ les a tous considérés mécréants et n'a fait aucune distinction entre eux.

Et la preuve de cela est la parole d'Allah ﷻ :

﴿ وَقَٰتِلُوهُمْ حَتَّىٰ لَا تَكُونَ فِتْنَةٌ وَيَكُونَ ٱلدِّينُ كُلُّهُۥ لِلَّهِ ﴾

❬ ***Et combattez-les jusqu'à ce qu'il n'y ait plus de trouble (fitnah) et que la religion soit entièrement vouée à Allah*** ❭ (Le butin : 39)

Le trouble ici signifie le polythéisme.

❬ ***Et combattez-les jusqu'à ce qu'il n'y ait plus de trouble*** ❭ c'est-à-dire : jusqu'à ce qu'il n'y ait plus de polythéisme. Lorsque le polythéisme cesse et que le monothéisme est instauré alors le combat prend fin.

❬ ***Et combattez-les*** ❭ c'est-à-dire : Persistez dans la lutte contre les infidèles.

❬ ***...jusqu'à ce qu'il n'y ait plus de trouble...*** ❭ c'est-à-dire : jusqu'à ce que le polythéisme disparaisse et que le monothéisme prenne sa place.

❬ ***... et que la religion soit entièrement vouée à Allah*** ❭, ceci est le sens du monothéisme.

C'est pour cela que le Prophète ﷺ a combattu ceux qui adoraient les arbres, les pierres, les saints, les anges, le soleil, la lune etc... Et les a tous considérés mécréants, idolâtres dont les biens et le sang étaient licites sans aucune distinction.

Ceci est une règle : toute personne qui adore un autre qu'Allah ﷻ est polythéiste. Il n'y a pas de différence entre quelqu'un qui adore un prophète, un saint, un messager, un arbre, une pierre, un «djinn», une idole ou tout autre chose adorée

en dehors d'Allah. Tout ceci est du polythéisme. L'adoration doit impérativement être vouée à Allah ﷻ, le monothéisme est le droit d'Allah et rien de ceci ne doit être voué à un autre qu'Allah.

Donc, le Prophète ﷺ a été envoyé par Allah vers des polythéistes dont les divinités étaient de toutes sortes. Et malgré cela, Il les a considérés de la même manière en les combattant et en rendant leur sang et leurs biens licites, et en leurs appliquant le statut de mécréance et de polythéisme.

Puis l'auteur (رحمه الله) a cité plusieurs preuves :

La preuve montrant qu'au temps du prophète certains adoraient le soleil et la lune est la parole d'Allah ﷻ:

﴿ وَمِنْ ءَايَٰتِهِ ٱلَّيْلُ وَٱلنَّهَارُ وَٱلشَّمْسُ وَٱلْقَمَرُ ۚ لَا تَسْجُدُوا۟ لِلشَّمْسِ وَلَا لِلْقَمَرِ وَٱسْجُدُوا۟ لِلَّهِ ٱلَّذِى خَلَقَهُنَّ إِن كُنتُمْ إِيَّاهُ تَعْبُدُونَ ﴿٣٧﴾ ﴾

❬ ***Et parmi Ses signes*** : ***la nuit et le jour, le soleil et la lune. Ne vous prosternez ni devant le soleil ni devant la lune, mais prosternez-vous devant Allah qui les a créés, si c'est Lui que vous adorez.*** ❭ S41-V37.

Allah ﷻ a interdit de les adorer en disant : prosternez-vous devant Allah.

La preuve montrant que certains adoraient les hommes pieux réside dans la parole d'Allah ﷻ :

﴿ قُلِ ٱدْعُوا۟ ٱلَّذِينَ زَعَمْتُم مِّن دُونِهِۦ فَلَا يَمْلِكُونَ كَشْفَ ٱلضُّرِّ
عَنكُمْ وَلَا تَحْوِيلًا ﴿٥٦﴾ أُو۟لَٰٓئِكَ ٱلَّذِينَ يَدْعُونَ يَبْتَغُونَ إِلَىٰ رَبِّهِمُ
ٱلْوَسِيلَةَ أَيُّهُمْ أَقْرَبُ وَيَرْجُونَ رَحْمَتَهُۥ وَيَخَافُونَ عَذَابَهُۥٓ ۚ إِنَّ عَذَابَ
رَبِّكَ كَانَ مَحْذُورًا ﴿٥٧﴾ ﴾

﴾ ***Dis*** : ***Invoquez ceux que vous prétendez (être des divinités) en dehors de Lui. Ils ne possèdent ni le moyen de dissiper votre malheur ni le moyen de le détourner.*** ﴿ (Le voyage nocturne : 56)

C'est-à-dire : ceux que vous invoquez en dehors d'Allah ne possèdent ni le moyen de mettre fin aux malheurs qui vous atteignent ni de les détourner.

﴾ ***Ceux qu'ils invoquent cherchent eux-mêmes, à qui mieux, le moyen de se rapprocher le plus de leur Seigneur.*** ﴿ (Le voyage nocturne : 57)

Il est mentionné que ce verset a été révélé à propos de certaines personnes qui adoraient les «djinns». Puis les «djinns» sont entrés dans l'Islam, mais ceux qui les adoraient restèrent sur leur polythéisme. Alors Allah a informé ces gens en leur disant que ceux qu'ils étaient en train d'adorer étaient devenus monothéistes, et qu'eux, au contraire, étaient restés sur le polythéisme.

﴾ ***...le moyen de se rapprocher le plus de leur Seigneur.*** ﴿ S17-V57.

C'est-à-dire qu'ils cherchent à se rapprocher d'Allah en Lui obéissant, ils espèrent Sa miséricorde et craignent Son châtiment car ﴾ ***le châtiment de ton Seigneur est vraiment redouté.*** ﴿ (Le voyage nocturne : 57)

La preuve montrant que certains adoraient les anges est la parole d'Allah ﷻ dans la sourate Saba' :

﴿ وَيَوْمَ يَحْشُرُهُمْ جَمِيعًا ثُمَّ يَقُولُ لِلْمَلَٰٓئِكَةِ أَهَٰٓؤُلَآءِ إِيَّاكُمْ
كَانُوا۟ يَعْبُدُونَ ﴿٤٠﴾ قَالُوا۟ سُبْحَٰنَكَ أَنتَ وَلِيُّنَا مِن دُونِهِم ۖ بَلْ كَانُوا۟
يَعْبُدُونَ ٱلْجِنَّ ۖ أَكْثَرُهُم بِهِم مُّؤْمِنُونَ ﴿٤١﴾ فَٱلْيَوْمَ لَا يَمْلِكُ
بَعْضُكُمْ لِبَعْضٍ نَّفْعًا وَلَا ضَرًّا وَنَقُولُ لِلَّذِينَ ظَلَمُوا۟ ذُوقُوا۟
عَذَابَ ٱلنَّارِ ٱلَّتِى كُنتُم بِهَا تُكَذِّبُونَ ﴿٤٢﴾ ﴾

﴾ ***Et un jour, Il les rassemblera tous. Puis Il dira aux anges*** : ***«Est-ce vous que ces gens-là adoraient ?»***

Ils diront : ***«Gloire à toi*** ! ***Tu es notre allié en dehors d'eux. Ils adoraient plutôt les djinns, en qui la plupart croyaient.»***

Ce jour-là donc, vous n'aurez aucun moyen de profiter ou nuire les uns aux autres, tandis que Nous dirons aux injustes : ***Goûtez au châtiment***

du Feu que vous traitiez de mensonge. ﴾ (Saba' : 40-42)

La preuve montrant que certains adoraient les prophètes est la parole d'Allah ﷻ en ce qui concerne ᶜÎssâ عليه السلام:

﴿ وَإِذۡ قَالَ ٱللَّهُ يَٰعِيسَى ٱبۡنَ مَرۡيَمَ ءَأَنتَ قُلۡتَ لِلنَّاسِ ٱتَّخِذُونِي
وَأُمِّيَ إِلَٰهَيۡنِ مِن دُونِ ٱللَّهِۖ قَالَ سُبۡحَٰنَكَ مَا يَكُونُ لِيٓ أَنۡ أَقُولَ مَا
لَيۡسَ لِي بِحَقٍّۚ إِن كُنتُ قُلۡتُهُۥ فَقَدۡ عَلِمۡتَهُۥۚ تَعۡلَمُ مَا فِي نَفۡسِي وَلَآ
أَعۡلَمُ مَا فِي نَفۡسِكَۚ إِنَّكَ أَنتَ عَلَّٰمُ ٱلۡغُيُوبِ ١١٦ مَا قُلۡتُ لَهُمۡ إِلَّا
مَآ أَمَرۡتَنِي بِهِۦٓ أَنِ ٱعۡبُدُواْ ٱللَّهَ رَبِّي وَرَبَّكُمۡۚ وَكُنتُ عَلَيۡهِمۡ شَهِيدٗا
مَّا دُمۡتُ فِيهِمۡۖ فَلَمَّا تَوَفَّيۡتَنِي كُنتَ أَنتَ ٱلرَّقِيبَ عَلَيۡهِمۡۚ وَأَنتَ
عَلَىٰ كُلِّ شَيۡءٖ شَهِيدٌ ١١٧ إِن تُعَذِّبۡهُمۡ فَإِنَّهُمۡ عِبَادُكَۖ وَإِن تَغۡفِرۡ لَهُمۡ
فَإِنَّكَ أَنتَ ٱلۡعَزِيزُ ٱلۡحَكِيمُ ١١٨ ﴾

﴿ ***Et lorsqu'Allah dira*** : ***Ô ᶜIssa fils de Meriem, est-ce toi qui as dit aux gens*** : ***Prenez-moi ainsi que ma mère comme deux divinités en dehors d'Allah*** ?

Il dira : ***Gloire à Toi*** ! ***Il ne m'appartient pas de déclarer ce que je n'ai pas le droit de dire. Si je l'avais dit, Tu l'aurais certainement su. Tu sais ce qu'il y a en moi et je ne sais pas ce qu'il y a en Toi. Tu es, en vérité, le grand connaisseur de tout ce qui est inconnu.***

Je ne leur ai dit que ce que tu m'avais commandé (c'est-à-dire) : ***Adorez Allah, mon Seigneur et votre Seigneur.***

Et je fus témoin contre eux aussi longtemps que je fus parmi eux. Puis quand tu m'as rappelé vers Toi, c'est Toi qui fus leur observateur attentif. Et Tu es témoin de toute chose.

Si Tu les châties, ils sont Tes serviteurs. Et si Tu leur pardonnes, c'est Toi le Puissant, le Sage. ﴾ S05-V116/118.

La preuve montrant que certains adorent les arbres et les pierres est la parole d'Allah dans sourate An-Najm :

﴿ أَفَرَءَيۡتُمُ ٱللَّٰتَ وَٱلۡعُزَّىٰ ١٩ وَمَنَوٰةَ ٱلثَّالِثَةَ ٱلۡأُخۡرَىٰٓ ٢٠ ﴾

﴿ ***Avez-vous vu Al-Lât et Al ᶜOuzzâ, ainsi que Manât cette troisième autre*** ﴾ (L'étoile : 19-20)

Ceux-ci sont les noms de trois grandes idoles qui étaient chez les arabes à l'époque où le Prophète a été envoyé.

Pour la tribu de Thaqîf dans la ville de Taïf, il y avait Al-Lât, en référence à un homme qui écrasait le *Sawîq* pour les pèlerins de son époque. Le *Sawîq* est une préparation à base de farine et de graines torréfiées que l'on enduit de lait, d'eau ou de beurre.

Quand cet homme mourût, les gens prirent sa tombe comme un endroit de recueillement et se mirent à l'adorer en dehors d'Allah.

Certains ont dit qu'Al-Lât était le nom de cet homme qui écrasait (du verbe arabe : *latta*) le Sawîq sur une roche.

D'autres ont dit qu'Al-Lât était le nom du rocher sur lequel le Sawîq était écrasé.

Lorsque l'on prononce ce nom en dédoublant la lettre «T» : Al-Lât, cela désigne l'homme qui écrasait le Sawîq.

Et lorsqu'on le prononce sans dédoubler la lettre «T» : Al-Lât, cela désigne le rocher sur lequel le Sawîq était écrasé, rocher qui est devenu une grande idole.

Al ᶜOuzza était un arbre pour la tribu de Qouraysh et ceux des alentours.

Et Manat était un édifice pour les gens de Médine et des alentours sur la côte.

Allah ﷻ a cité ces trois idoles dans Son Noble Coran, mais elles sont nombreuses, au point que chaque tribu avait sa propre idole et les membres de chaque famille en possédaient une qu'ils adoraient.

Lorsque quelqu'un se rendait dans le désert, il ne pouvait se passer d'avoir une idole ; qu'Allah nous

préserve contre les polythéistes. Il emmenait avec lui une idole qu'il adorait ensuite.

Comment cela se déroulait : lorsqu'il cuisinait, il prenait trois pierres qu'il plaçait sous une sorte de casserole -car il n'avait pas de gaz comme nous maintenant- puis il choisissait celle qui lui plaisait le plus parmi les trois et la désignait pour être l'idole qu'il allait adorer. Et lorsqu'il trouvait une autre pierre qui ne lui plaisait plus, il jetait la première et adorait la nouvelle.

Et certains étaient pires que cela, lorsqu'ils ne trouvaient rien à adorer, ils allaient traire une chèvre sous laquelle ils avaient placé de la terre, puis une fois mélangée au lait, ils adoraient cette quantité de terre.

Et d'autres prenaient un bout de datte, ils l'adoraient et finissaient par le manger.

Voilà jusqu'où ils en sont arrivés, qu'Allah nous préserve de cela.

Cependant, les grandes idoles étaient ces trois-là : Al-Lât, Al ᶜOuzzâ et Manât :

﴿ أَفَرَءَيۡتُمُ ٱللَّٰتَ وَٱلۡعُزَّىٰ ١٩ وَمَنَوٰةَ ٱلثَّالِثَةَ ٱلۡأُخۡرَىٰٓ ٢٠ أَلَكُمُ ٱلذَّكَرُ وَلَهُ ٱلۡأُنثَىٰ ٢١ تِلۡكَ إِذٗا قِسۡمَةٞ ضِيزَىٰٓ ٢٢ ﴾

﴿ ***Avez-vous vu Al-Lât et Al ᶜOuzzâ, ainsi que Manat cette troisième autre. Serait-ce pour***

vous les garçons et à Lui les filles. Voilà donc un partage injuste **❫** (L'étoile : 19-22)

Et le hadith d'Abou Wâqid Al-Laythî h :

Nous sommes sortis avec le Prophète ﷺ pour la bataille de Ḥounayn alors que nous venions de quitter la mécréance depuis peu de temps.

Ceci est une circonstance prise en considération par ce compagnon en disant qu'ils n'ont quitté la mécréance que depuis peu de temps, et qu'ils se sont convertis récemment, donc la foi et l'unicité n'étaient pas encore bien ancrées dans leurs cœurs.

Lorsque le Prophète ﷺ a conquis La Mecque en l'an 8 de l'hégire, il s'est directement dirigé vers Hawâzine pour combattre, prenant avec lui parmi les habitants de La Mecque près de deux milles nouveaux convertis, qui n'avaient pas encore parfaitement compris les principes de l'Islam.

Et c'est pour cela qu'Abou Wâqid Al-Laythî h a dit :
Nous sommes sortis avec le Prophète ﷺ pour la bataille de Ḥounayn alors que nous venions de quitter la mécréance depuis peu de temps.

Puis il explique qu'ils sont passés devant un grand arbre auprès duquel les polythéistes recherchaient la bénédiction. Ils y accrochaient leurs armes et espéraient en tirer des bénédictions.

Ils tournaient autour de cet arbre, y accrochaient leurs armes et y recherchaient la bénédiction ; alors ceux qui étaient nouvellement convertis à l'Islam – c'est-à-dire Abou Wâqid – et ses semblables ont demandé au Prophète qu'il leur désigne un arbre afin qu'eux aussi puissent y rechercher la bénédiction.

La raison pour laquelle ils ont formulé cette demande – comme l'explique Abou Wâqid – est qu'ils venaient tout juste de quitter la mécréance, donc les préceptes de la foi et de l'unicité n'étaient pas encore bien ancrés dans leurs cœurs.

Le Prophète leur a donc reproché cette demande de polythéisme.

Mais sont-ils tombés dans le polythéisme ? La réponse est non. Il y a dans cela une preuve que lorsque quelqu'un veut ou cherche à accomplir du polythéisme, puis s'en abstient après qu'il lui soit expliqué l'interdiction de cela, alors il ne tombe pas dans le polythéisme.

Lorsqu'ils ont demandé au Prophète de leur désigner un arbre afin d'y chercher la bénédiction comme le faisaient les polythéistes, le Prophète les en a empêchés en disant (dans le sens en français) :

Allahou Akbar ! Ceux sont les (mêmes) chemins !

Le Prophète s'est étonné de leur parole.

Ceux sont les (mêmes) chemins ! : C'est-à-dire vous avez voulu emprunter la même voie que les polythéistes d'avant vous.

Par Celui qui tient mon âme dans Sa main, vous avez dit la même parole que les enfants d'Israël ont prononcée à Moûssâ, lorsqu'ils lui dirent : «Désigne-nous une divinité semblable à leurs dieux.» : le Prophète ﷺ leur a dit que leur demande était similaire à celle que les enfants d'Israël ont formulé à Moûssâ.

Il les a donc considérées identiques.

Pourtant, les enfants d'Israël ont demandé à Moûssâ qu'il leur désigne une divinité pour qu'ils l'adorent, tandis que les compagnons du Prophète ﷺ lui ont demandé de leur désigner un arbre pour en rechercher les bénédictions.

Donc sont-elles effectivement identiques, ou bien sont-elles différentes ?

Elles sont différentes, mais le Prophète ﷺ les a considérées identiques car ce qui est pris en compte c'est la réalité et la finalité (résultat), et non pas les propos.

Les enfants d'Israël ont dit «Désigne-nous une divinité semblable à leur dieux», et les compagnons

du Prophète ﷺ ont demandé d'avoir un arbre semblable au leurs afin d'en tirer la bénédiction.

Les mots sont différents mais le sens est le même, car croire que cet arbre apporte la bénédiction et qu'il peut être profitable est un genre de polythéisme, tout comme les enfants d'Israël ont demandé à avoir une divinité pour l'adorer. Donc le sens est identique.

Le Prophète ﷺ ne s'est pas basé sur les propos mais Il a pris en considération le sens et la finalité.

Par Celui qui tient mon âme dans Sa main, vous avez dit la même parole que les enfants d'Israël ont prononcé à Moûssâ, lorsqu'ils lui dirent :

﴿ قَالُوا۟ يَٰمُوسَى ٱجْعَل لَّنَآ إِلَٰهًا كَمَا لَهُمْ ءَالِهَةٌ ۚ قَالَ إِنَّكُمْ قَوْمٌ
تَجْهَلُونَ ﴿١٣٨﴾ إِنَّ هَٰٓؤُلَآءِ مُتَبَّرٌ مَّا هُمْ فِيهِ وَبَٰطِلٌ مَّا كَانُوا۟ يَعْمَلُونَ
﴿١٣٩﴾ قَالَ أَغَيْرَ ٱللَّهِ أَبْغِيكُمْ إِلَٰهًا وَهُوَ فَضَّلَكُمْ
عَلَى ٱلْعَٰلَمِينَ ﴿١٤٠﴾ ﴾

﴾ Désigne-nous une divinité semblable à leurs dieux.» Il (Moûssâ) dit : «Vous êtes certes des gens ignorants.»

Le culte, auquel ceux-là s'adonnent, est caduc ; et tout ce qu'ils font est nul et sans valeur. (Puis) Il dit : «Chercherai-je pour vous une autre divinité qu'Allah alors qu'Il vous a préférés par

rapport aux gens (de votre époque). ﴿ (Al Aᶜrâf : 138-140)

Il y a dans cela une preuve que lorsque la personne cherche à commettre du polythéisme, par ignorance, puis est avertie du caractère prohibé de cela et s'en abstient, alors elle ne tombe pas dans le polythéisme (pour avoir voulu le commettre).

C'est pour cela que le Prophète ﷺ les a avertis et prévenus, ils ne sont donc pas tombés dans le polythéisme.

La quatrième règle

Les associateurs de notre époque sont dans un polythéisme plus intense que ceux d'avant, car ils (les anciens polythéistes) vouaient leur culte exclusivement à Allah lorsqu'ils étaient dans la difficulté et se remettaient à lui donner des associés lorsqu'ils se retrouvaient dans l'aisance ; alors que ceux de notre époque lui donnent des associés aussi bien lorsqu'ils sont dans la difficulté que lorsqu'ils sont dans l'aisance. Et la preuve est la parole d'Allah ﷻ :

﴿ فَإِذَا رَكِبُواْ فِي ٱلْفُلْكِ دَعَوُاْ ٱللَّهَ مُخْلِصِينَ لَهُ ٱلدِّينَ فَلَمَّا نَجَّىٰهُمْ
إِلَى ٱلْبَرِّ إِذَا هُمْ يُشْرِكُونَ ﴿٦٥﴾ لِيَكْفُرُواْ بِمَآ ءَاتَيْنَٰهُمْ وَلِيَتَمَتَّعُواْ
فَسَوْفَ يَعْلَمُونَ ﴿٦٦﴾ ﴾

﴾ ***Quand ils montent en bateau, ils invoquent Allah lui vouant exclusivement leur culte. Une fois qu'Il les a sauvés (des dangers de la mer en les ramenant) sur la terre ferme, voilà qu'ils***

(Lui) donnent des associés. Qu'ils nient donc ce que nous leur avons donné et jouissent des biens de ce monde ! Ils sauront bientôt. ❫ (L'araignée : 65-66)

La quatrième règle consiste à savoir que les polythéistes actuels commettent un polythéisme plus grave que ceux d'avant.

Y a-t-il un polythéisme pire qu'un autre ? La réponse est : Oui.

Ils sont certes tous polythéistes, les premiers comme les derniers, mais le polythéisme des derniers est pire que celui des précédents.

Tout comme les monothéistes se distinguent les uns des autres par leur degré de foi et de monothéisme, il en est de même pour les associateurs : certains sont pires et plus mauvais que d'autres.

Celui qui invoque un autre qu'Allah ﷻ et dont le polythéisme se restreint à lui-même est un polythéiste, cependant son mal est simple. A la différence de celui qui adore un autre avec Allah, pousse les musulmans à en faire de même et les oblige à cela et leur nuit, alors celui-là son polythéisme est bien pire et son châtiment sera plus intense. Allah ﷻ a dit :

﴿ ٱلَّذِينَ كَفَرُواْ وَصَدُّواْ عَن سَبِيلِ ٱللَّهِ زِدْنَٰهُمْ عَذَابًا فَوْقَ
ٱلْعَذَابِ بِمَا كَانُواْ يُفْسِدُونَ ﴿٨٨﴾ ﴾

❪ ***Ceux qui ne croyaient pas et obstruaient le sentier d'Allah, Nous leur ajouterons châtiment sur châtiment pour la corruption qu'ils semaient (sur terre)*** ❫ (Les abeilles : 88)

Il y a donc en cela une différence entre lui et celui qui se contente de mécroire sans qu'il ne détourne les gens du sentier d'Allah, ne les pousse à la mécréance et ne leur nuise, car celui qui fait cela (détourner les gens etc...) son type de mécréance est ignoble et son châtiment sera plus sévère.

Donc l'auteur ﷺ dit que la quatrième règle est de savoir que le polythéisme des premiers associateurs est moins grave que celui des contemporains, c'est-à-dire ceux de l'époque de Shaykh Mohammed Ibn ᶜAbdel Wahhâb et ceux qui viennent après, comme à notre époque.

Leur polythéisme est moins grave en ce sens qu'ils ne le commettaient pas tout le temps : dans l'aisance et la facilité ils adoraient d'autres avec Allah, mais une fois dans la gêne et la difficulté ils n'adoraient qu'Allah seul.

C'est-à-dire que lorsqu'ils allaient en mer, que les vagues se déchainaient et que le bateau se mettait à tanguer de droite à gauche, alors ils n'adoraient qu'Allah seul et Lui demandaient le secours. Mais une fois revenus sur la terre ferme, ils disaient :

«Ça y est, tout est fini», et ils se remettaient à adorer Al-Lât, Al ʿOuzzâ, les arbres et les pierres.

Ceci est donc moins grave, même si le fait d'adorer Allah ﷻ seul de temps en temps ne leur sera pas profitable, car la personne doit être monothéiste tout le temps.

Tandis que ceux de notre époque sont constamment dans le polythéisme, il n'y a pas de moment où ils adorent Allah seul.

Et la preuve de tout cela est la parole d'Allah ﷻ :

﴿ فَإِذَا رَكِبُواْ فِي ٱلۡفُلۡكِ دَعَوُاْ ٱللَّهَ مُخۡلِصِينَ لَهُ ٱلدِّينَ فَلَمَّا نَجَّىٰهُمۡ إِلَى ٱلۡبَرِّ إِذَا هُمۡ يُشۡرِكُونَ ٦٥ ﴾

❮ ***Quand ils montent en bateau, ils invoquent Allah lui vouant exclusivement leur culte.*** ❯

Sans aucun polythéisme, Lui vouant exclusivement leur culte : c'est-à-dire Lui vouant exclusivement l'adoration.

❮ ***Une fois qu'Il les a sauvés (des dangers de la mer en les ramenant) sur la terre ferme...*** ❯

Que se passe-t-il donc ensuite ?

❮ ***...voilà qu'ils (Lui) donnent des associés.*** ❯ S29-V65.

Et Allah ﷻ a dit :

﴿ وَإِذَا مَسَّكُمُ ٱلضُّرُّ فِي ٱلۡبَحۡرِ ضَلَّ مَن تَدۡعُونَ إِلَّآ إِيَّاهُۖ فَلَمَّا نَجَّىٰكُمۡ إِلَى ٱلۡبَرِّ أَعۡرَضۡتُمۡۚ وَكَانَ ٱلۡإِنسَٰنُ كَفُورًا ٦٧ ﴾

❮ ***Et quand le mal vous touche en mer, vous délaissez tous ceux que vous invoquiez, sauf Allah. Puis quand Il vous sauve et vous ramène à terre, vous vous détournez. L'homme est certes ingrat.*** ❯ (Le voyage nocturne : 67)

Et Il dit aussi :

﴿ وَإِذَا غَشِيَهُم مَّوۡجٞ كَٱلظُّلَلِ دَعَوُاْ ٱللَّهَ مُخۡلِصِينَ لَهُ ٱلدِّينَ فَلَمَّا نَجَّىٰهُمۡ إِلَى ٱلۡبَرِّ فَمِنۡهُم مُّقۡتَصِدٞۚ وَمَا يَجۡحَدُ بِـَٔايَٰتِنَآ إِلَّا كُلُّ خَتَّارٖ كَفُورٖ ٣٢ ﴾

❮ ***Quand une vague les recouvre tel des ombres, ils invoquent Allah lui vouant exclusivement leur culte. Puis quand Il les sauve en les ramenant vers la terre ferme, certains d'entre eux sont réticents. Seul le grand traître et le grand ingrat renient Nos signes.*** ❯ (Louqmân : 32)

Donc, le polythéisme des anciens associateurs est moins grave que celui des contemporains, car ils ne le commettaient pas constamment. Lorsqu'ils subissaient des difficultés ils se remettaient à adorer Allah seul.

Et les associateurs contemporains sont pires car ils adorent d'autres qu'Allah même lors des

difficultés. Certains lorsqu'ils sont en bateau et qu'il y a un danger, ils invoquent d'autres qu'Allah en disant par exemple : Ô ᶜAli ! Ô Ḥoussayn ! Plus le danger est grand plus ils s'enfoncent dans le polythéisme.

Il y a aussi une autre différence entre eux, qui consiste à ce que les anciens polythéistes adoraient en dehors d'Allah des hommes pieux et des prophètes qui eux même adoraient Allah ﷻ, ainsi que des pierres et des arbres qui glorifiaient Allah, ou le soleil et la lune qui sont soumis à Allah.

Alors que ceux d'après adorent même des pervers et des mécréants !

Ils sont tous considérés associateurs mais les contemporains sont bien pires et bien plus ignobles.

Donc, en résumé, nous disons que les polythéistes actuels sont pires pour deux raisons :

- Parce qu'ils commettent du polythéisme continuellement, aussi bien lorsqu'ils sont dans l'aisance que lorsqu'ils sont dans la difficulté, alors que les anciens adoraient Allah seul lors des difficultés qu'ils rencontraient et des dangers qu'ils encouraient.
- Parce qu'ils adorent en dehors d'Allah des pervers et des mécréants, alors que les anciens adoraient des prophètes et des hommes pieux qui étaient soumis à Allah, ou des pierres et des arbres qui glorifiaient Allah ﷻ.

Qu'Allah nous accorde tous la réussite, la science utile ainsi que les œuvres pieuses.

وصَلَّى اللهُ عَلى مُحَمَّدٍ وآلِهِ وصَحْبِهِ.

Table des matières